



RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2011

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC
2 ^e vice-président :	M. Alain HUBLER, La Gauche
Secrétaire :	M. Frédéric TETAZ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	M. Raphaël ABBET, UDC, rapporteur M. Gianfranco GAZZOLA, socialiste
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Jean-Daniel HENCHOZ, libéral-radical, rapporteur M ^{me} Manuela MARTI, socialiste
CULTURE ET LOGEMENT	M ^{me} Magali CRAUSAZ MOTTIER, La Gauche, rapportrice M. Eddy ANSERMET, libéral-radical
TRAVAUX	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC, rapportrice M. Roland OSTERMANN, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M. Vincent ROSSI, Les Verts, rapporteur M. Philippe JACQUAT, libéral-radical
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Maurice CALAME, libéral-radical, rapporteur M ^{me} Claude Nicole GRIN, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain HUBLER, La Gauche, rapporteur M. Florian RUF, socialiste

Table des matières

Préambule	3
Chapitre I Administration générale	6
Chapitre II Direction de la sécurité publique et des sports	13
Chapitre III Direction de la culture et du logement	21
Chapitre IV Direction des travaux	28
Chapitre V Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	38
Chapitre VI Direction des finances et du patrimoine vert	46
Chapitre VII Direction des services industriels	51
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion De juillet 2011 à fin juin 2012 et l'état de ses archives	56

PRÉAMBULE

La Commission de gestion a tenu onze séances plénières. Lors de l'une de ces séances, la Commission a reçu le chef du Service de la révision. Cette séance a permis d'orienter les commissaires sur la préparation des visites des services, les droits et limites de la Commission de gestion et les éléments à faire apparaître dans les rapports des sous-commissions.

Question transverse

La Commission s'est penchée sur la question des collaborateurs employés par la Ville sans le statut de fonctionnaire. Sur les postes attribués aux services, certains sont occupés sur la base d'un contrat de droit public, pour une durée indéterminée, d'autres de droit privé, à durée déterminée ou/et comme auxiliaires. La Commission de gestion a souhaité connaître la proportion de ces postes dans les services et les raisons pour lesquelles les postes dotés ne sont pas repourvus de manière pérenne par des collaborateurs engagés pour des contrats à durée indéterminée (ci-après : CDI). De plus, la Commission souhaite connaître l'importance du recours aux agences de placements pour les remplacements de courte ou longue durée.

Les rapports des sous-commissions relèvent les différentes informations transmises par les services.

Au 31 décembre 2011, la Ville emploie 5072 personnes pour un total de 4233 équivalents plein temps (ci-après : EPT). Le nombre de postes alloués aux services est de 4454.5, soit 221.5 postes qui ne sont pas occupés.

Un survol global permet de mettre en évidence que le recours à des collaborateurs hors dotation est très différent d'un service à l'autre. Si, dans chaque service, des personnes sont engagées ponctuellement pour des contrats à durée déterminée (ci-après : CDD) pour renforcer une équipe, pallier une absence de longue durée ou mener à bien un projet, certains services doivent faire face à un surcroît d'activités saisonnières, qui nécessite l'engagement de personnel d'appoint. Dans ce cas il s'agit souvent de postes ETSL (emplois temporaires subventionnés Lausanne), ou de postes à durée déterminée, très exceptionnellement des collaborateurs d'agences intérimaires. Les 221.5 postes non repourvus, soit 5 % du total des EPT, et les remplacements des absences permettent de comprendre les engagements des collaborateurs hors dotation.

Les sous-commissions n'ont pas mis en évidence de problèmes ou difficultés significatives, hormis peut-être dans un service où des contrats d'auxiliaires à durée déterminée sont établis en raison de la pénibilité de l'activité.

Plan des postes

Le rapport de gestion contient des données partielles sur le plan des postes des services. Des compléments apportés par le Service du personnel, en particulier les définitions ci-dessous, permettent de comprendre les informations du rapport.

- EPT alloués : effectif, exprimé en nombre d'équivalents plein temps, accordés par la Municipalité.
- EPT affectés : effectif, exprimé en nombre d'équivalents plein temps, affectés aux postes par le service (gestion des postes).
- EPT occupés : nombre de personnes fixes payées par le service, exprimé en équivalents plein temps (gestion des personnes).

L'affectation des titulaires à leur poste n'est prise en compte dans *PeopleSoft* qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, raison de l'absence de données dans le rapport 2011. Les nombres de postes affectés par service pour 2012 devraient figurer dans le prochain rapport de gestion.

1^{re} observation : La Municipalité est invitée à expliquer les problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des données d'effectifs de personnel par PeopleSoft.

Goéland

Au cours des visites, les perceptions ou les retours transmis par les services sur l'utilisation de *Goéland* sont assez hétérogènes, ce qui interroge les commissaires.

2^e observation : *La Municipalité est invitée à informer de ses intentions sur le devenir de l'application informatique Goéland.*

Commissions extraparlimentaires

La Commission de gestion relève que le rapport de gestion ne comporte pas de mentions sur l'activité des commissions extraparlimentaires, ce qui lui semble quelque peu regrettable.

3^e observation : *La Municipalité est invitée à insérer au rapport de gestion une information sur l'activité des commissions extraparlimentaires.*

Réponses aux observations du Rapport 2010

La Commission de gestion avait rencontré la Municipalité pour discuter des réponses apportées aux observations de la Commission. Suite à cette séance, la Commission de gestion avait décidé d'accepter 27 des 29 réponses de la Municipalité aux observations.

Deux observations restent en suspens et doivent faire l'objet d'un complément de réponse :

9^e observation 2010 : *La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.*

La Commission a estimé que la Municipalité ne semble pas vouloir réagir à la situation pointée par l'observation. La Commission souhaite que la Municipalité fasse davantage respecter son statut de seule autorité compétente en matière de sécurité, d'écologie et de confort vis-à-vis de certaines des exigences des fédérations sportives.

13^e observation 2010 : *La Municipalité est invitée, dans le cadre des structures de conduite de la Réforme policière vaudoise, à favoriser la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres polices, notamment genevoise, fribourgeoise et bernoise qui œuvrent dans des villes qui constituent un axe de commerce pour le petit trafic.*

La Commission de gestion n'a pas été satisfaite de la réponse reçue. La question demandait de favoriser la mise en place de stratégies de collaboration, ce à quoi la Municipalité n'a pas répondu de manière satisfaisante.

Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2011/1 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2011 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. La Commission de gestion a établi un rapport et présenté ses déterminations au Conseil lors de la séance du 7 décembre 2011.

La Commission de gestion a adressé un courrier à la Municipalité dans le but d'entamer un dialogue avec elle pour rechercher des moyens de diminuer le nombre des motions, postulats et pétitions en suspens.

Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Le président et la vice-présidente ont rencontré les membres du Bureau à l'occasion de l'une de leurs séances.

Le Bureau a réorganisé l'activité du Secrétariat du Conseil et complété la dotation en relation avec la rédaction du bulletin du Conseil. A noter que la nouvelle organisation, bien que mieux dotée, est

moins onéreuse, par une meilleure gestion des différents postes destinés à cette activité. Une nouvelle maquette a été étudiée et finalement validée en mars 2012, le temps pris pour cette activité ayant eu un impact sur la rédaction du bulletin qui a pris du retard.

La visite du Bureau à son homologue de la Ville de Berne a permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration de l'efficacité du Conseil, par exemple une utilisation optimisée du vote électronique, permettant de gagner du temps dans les séances. Sans engagements à ce stade, cette première rencontre pourrait déboucher sur des liens réguliers.

Course de la Commission de gestion

Pour conclure les travaux de l'exercice 2011-2012, la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité, du Bureau et de chefs de service – a visité la ferme des Saugealles et assisté à une présentation de son installation de biométhanisation, s'est rendue au chalet des Amburnex, rénové récemment suite à un incendie, et a assisté à une présentation « Le CHUV en 2030 » par la direction générale de l'établissement hospitalier. Cette journée s'est conclue par un repas au 20^e étage du Centre hospitalier universitaire vaudois.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (AG)

Préambule

En date du 24 avril 2012, les commissaires ont contacté le secrétariat général de la Municipalité afin de définir avec ses membres des principaux sujets d'actualité qui seront examinés lors des visites des commissaires dans chacun des services concernés, ainsi que de faire le point de situation sur la réorganisation mise en place en début de la nouvelle législature ayant débuté en juillet 2011.

Question transverse

	EPT (au 31.12.2011)	EPT CDD	EPT d'agence	Auxiliaires Hors dot.	STAGIAIRES ETSL (+ de 6 mois)	APPRENTIS
Service juridique	14	–	–	–	–	–
DevCom	30.4	3	–	–	–	2
SOI	73.05	2	–	–	3	10
SPeL	48.1	9.3	0.1	1.6	–	12
Secrétariat municipal	50.24	–	–	–	1	1

Parmi les stagiaires on compte aussi un civiliste au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom). On fait rarement appel à des agences de travail intérimaire. L'utilisation de postes en CDD ne permet en aucun cas de contourner les dotations. Pour le Service du personnel (SPeL) l'utilisation des CDD, intérimaires, etc., a comporté une augmentation de 80 000 francs correspondant à 2 EPT (5 personnes au total). Les employés en CDD ne sont pas au bénéfice d'une Convention collective de travail mais le Règlement pour le personnel de l'administration communale (ci-après : RPAC) ainsi que plusieurs instructions administratives règlent leurs droits.

Secrétariat municipal

L'année 2011 a principalement été marquée par le départ à la retraite du secrétaire municipal en place et son remplacement par le nouveau secrétaire en milieu de l'année. A cette occasion, la décision a été prise d'engager un secrétaire adjoint occupé à 60 % et principalement chargé des questions découlant du protocole et des réceptions officielles. En effet, et en fonction de l'important développement pris dans ce secteur, il s'est avéré nécessaire d'organiser le travail de manière plus rationnelle, le secrétaire municipal étant largement occupé par les travaux tels que le développement des grands projets, des transports et de l'assainissement par exemple.

L'ensemble des travaux ayant occupé le Secrétariat municipal est par ailleurs complété par les multiples charges habituelles telles que :

- Organisation des réceptions importantes à laquelle la Ville est associée.

- Les nombreux événements locaux, inaugurations, expositions, réceptions, etc.
- Manifestations diverses, sportives, de quartiers, notamment.
- Accueil de personnalités, vins d'honneur dont le coût avoisine les 120 000 francs par an pour donner une vision de l'impact que cela implique.

Unité d'évaluation et de conseil

Un rapport sur l'état actuel des travaux de cette unité reste à établir par la Municipalité, de même que son rôle ainsi que les missions dont elle est chargée.

Naturalisations

La situation a été notablement améliorée afin de mettre un terme aux dysfonctionnements constatés.

4^e observation : *La Municipalité est invitée à établir un rapport-évaluation pour dresser un état de situation sur la question des naturalisations.*

Apprentis

Le système mis en place est bien suivi et donne satisfaction. Les résultats obtenus par les apprentis en fin de formation sont bons.

Casino de Montbenon

Un préavis général sera prochainement soumis au Conseil communal pour l'ensemble de l'utilisation future de ce complexe.

Entretien avec M. le syndic

Au terme des visites effectuées dans les différents services de l'Administration générale, un entretien d'environ une heure a eu lieu avec M. le syndic.

Invité à commenter les modifications intervenues après l'élection de la nouvelle Municipalité, M. le syndic a indiqué comme fait le plus marquant la séparation du Service financier et de celui de la Révision. Cela a été fait dans le but de lui laisser plus de temps et ainsi appuyer l'étude et le suivi de dossiers particulièrement difficiles. Le problème de la Caisse de pensions du personnel communal, dont le préavis est imminent, la taxe déchets, qui comporte une négociation avec d'autres Communes et le projet Métamorphose qui seront mieux précisés en septembre.

La nouvelle organisation de la Municipalité a eu, au fond, peu de conséquences sinon pour le Service du développement de la Ville et de la communication et pour son chef en particulier qui doit suivre plusieurs groupes de travail comme, par exemple, celui de l'harmonisation du personnel et, dès l'automne de cette année, le groupe Equitas pour l'affinement de la grille des fonctions.

Parlant de la situation du personnel communal et des projets en cours, Aménagement du temps de travail et Equitas, il a affirmé que, nonobstant la complexité de la démarche, il n'y a pas de retard. Tout le personnel, sauf de rares exceptions, est géré par *PeopleSoft*.

Interrogé sur l'évolution interne du personnel, M. le syndic explique qu'elle est plus satisfaisante que ce qu'on en pense. Chaque année, beaucoup de changements sont décidément plus simples à réaliser lorsque la situation de départ n'est pas conflictuelle.

Un changement d'approche à toute cette problématique est en cours. Les cas liés à un problème de santé seront confiés au médecin du travail pour une évaluation médicale. Pour les autres cas il s'agit de renforcer le réseau des RH, avec une personne dans le service qui suit les dossiers de près pour valoriser les compétences d'un collaborateur.

En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes il n'existe pas de problèmes particuliers. Il y a une plus forte densité d'hommes dans la fonction de cadre même si à égalité de qualité la préférence est donnée à une femme, pour rétablir l'équilibre.

Dans la classification historique, on devrait réactualiser les métiers « féminins » qui sont moins bien rémunérés que les autres. Il y a un effort pour féminiser les métiers « masculins » et, évidemment, masculiniser les métiers « féminins ».

S'il y a beaucoup de femmes qui occupent des postes de cadres intermédiaires dans les services comme le Service du personnel, le Service du développement de la Ville et de la communication ou le Secrétariat municipal, elles sont quasiment absentes au Service d'organisation et d'informatique.

Service du personnel (SPeL)

De manière générale, la réorganisation et le développement des services auprès du personnel se sont poursuivis et leur mise en place complétée.

Les secteurs tels que le bien-être au travail, la méthodologie mise en place progressivement, l'aménagement du temps de travail (ATT) ont donné des résultats tangibles.

Un appel d'offre public pour une aide à la Municipalité au moyen d'une méthodologie de pointe par l'Institut de médecine du travail IFA a été initié auprès de trois services pilotes, soit : les Services industriels, le Service d'assainissement et le Service social. Tous les cadres de ces services ont été formés (absences), à savoir plus de 80 personnes et une économie « d'absences » de l'ordre de 10 à 20 % a déjà été constatée.

Les questions en relation avec l'âge et les possibilités au travail ont fait l'objet d'un développement particulier.

L'ATT, avec contrôle par pointeuse, est installé auprès de 30 différents services ; il laisse apparaître des difficultés de mise en place en certains endroits, ce problème devra être repris en fonction des autres difficultés.

La direction du SPeL est renforcée par l'apport d'une directrice juridique adjointe spécialisée en droit du travail (soutien au personnel). Grâce à ce nouveau poste, plus de mille dossiers ont pu bénéficier d'un appui pratique au quotidien ou faire l'objet d'une conciliation permettant de régler à l'amiable de nombreux conflits. Des cas de licenciement ont pu être résolus dans le même esprit, évitant ainsi des frais importants grâce à l'application de ce système.

Dans l'évolution du projet Equitas et de l'application *PeopleSoft*, il y a lieu de constater de nombreux changements de personnel. Cette situation devra être suivie et faire l'objet d'une adaptation ou d'une modification du système (page 34 du rapport d'absences).

5^e observation : *La Municipalité est invitée à définir les raisons de la rotation au sein de l'équipe Equitas et faire les propositions nécessaires pour y remédier.*

Rapport sur les absences

Suite au rapport établi à la demande de la Commission de gestion il est constaté que la baisse des absences dues à des causes d'accidents professionnels s'est poursuivie.

La forte augmentation de cas « psychiques » ou de « burn out » est constatée de manière généralisée. Ces cas particuliers devront faire l'objet d'une analyse permettant de prendre des mesures adaptées à cet état de fait, afin de déterminer ou dégager des solutions pour ces cas souvent difficiles à résoudre. Cet état de fait faisait déjà l'objet d'une remarque dans le précédent rapport.

Aménagement du temps de travail (ATT)

Ce système a été mis en place dès 2009 (partiel). Une analyse ainsi qu'un rapport devraient maintenant être établis, permettant d'évaluer les conséquences générales dégagées par ce système.

6^e observation : *La Municipalité est invitée à établir un rapport intermédiaire sur le projet Aménagement du temps de travail.*

Formation et apprentis

Le système et le suivi, de même que le nombre de places en constante augmentation donnent satisfaction. L'effort doit être poursuivi dans le sens choisi. Actuellement plus de 160 apprentis sont pris en charge par la Ville.

Relations avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Avec la venue d'un nouveau chef de service au SOI, les rapports entre le SPeL et le SOI devraient être renforcés afin de rendre plus efficace l'emploi des systèmes informatiques mis à disposition.

Thème transversal

Le thème proposé cette année a précisément été choisi en fonction des efforts et choix sur le contrôle et l'analyse des absences dues à de nombreuses causes dans les différents services.

Le résultat de ces analyses est à chercher dans le document général mis en regard et joint au rapport établi en parallèle des rapports particuliers par service (annuels).

Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

Généralité / rappel

Le but du DevCom est principalement de rassembler au sein d'un seul service, les éléments d'appui à la politique de la Ville, à savoir :

- Lausanne, ville olympique ;
- Lausanne, ville durable ;
- Lausanne, ville de recherche et de formation ;
- Lausanne, ville de culture ;

sur les bases de :

- Economie ;
- Développement de la Ville ;
- Projets ;
- Communication.

Il s'agit donc d'un service « transversal » destiné à mettre en relation les services participant ou ayant un but commun allant dans ce sens.

Communication

Actuellement, la Ville est confrontée de manière extrêmement forte à des projets et réalisations concernant divers secteurs. Pour n'en citer que quelques-uns, les grands projets tels que Métamorphose, Vidy, les Axes forts de circulations et leurs moyens, tram, métros, bus, CFF, musées, logement, Beaulieu, etc. Ces projets, développements, informations nécessitent la mise en place d'un réseau considérable et nécessaire pour tenir le public lausannois et l'ensemble de la population au courant de l'évolution et de l'avancement de l'ensemble de ces opérations.

Le service peut également compter sur quatre délégués à la communication. L'ensemble de ces dispositions permet, avec la nouvelle répartition des divers dicastères au sein de la Municipalité, de

laisser une large place au syndic pour son implication permanente au sein de l'ensemble des dossiers à suivre.

La mobilité générale et le déplacement des collaborateurs sont également pris en compte dans une large mesure grâce entre autres à l'emploi de moyens tels que Mobilis et accès aux Transports publics de la région lausannoise (ci-après : tl) (économies).

Développement de la Ville

Aux grands projets, il y a lieu de rappeler l'ensemble des relations institutionnelles avec les partenaires voisins, le Projet d'agglomération Lausanne–Morges (ci-après : PALM), l'Université de Lausanne, les tl, etc. d'où la participation du chef de service qui assiste aux séances de la Municipalité.

Relations

Au travers du DevCom, la Ville a également l'occasion de participer aux contacts indispensables avec la Confédération (développement, transports, etc.) ainsi qu'à diverses associations ou contacts tels que relations particulières avec d'autres Villes ou expos à l'étranger.

Le DevCom participe également (pilote) à l'harmonisation des registres des habitants et bâtiments, ainsi que de la prise en charge des logements, le tout établi à la demande de la Confédération.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

L'année a principalement été marquée par :

- le déménagement de l'ensemble du SOI dans les nouveaux locaux de Sévelin ;
- le départ de son chef de service ;
- la venue d'un nouveau chef de service (début 2012) ;

Il en découle un changement important de vision générale du SOI par rapport aux divers besoins et à l'évolution constante de l'informatique, des tâches à accomplir pour les besoins des choix correspondant à une Ville comme Lausanne.

Vision générale nouvelle

Données générales et mise en place :

- données = 30 à 40 % en plus chaque année ;
- cyberadministration : développement et possibilités d'exploitation ;
- détermination de la taille du service, estimation pour une grandeur « humaine 70 pers. » ;
- contact avec les différents services (besoins).

Evolution envisagée

Sept chantiers de travail :

- pour les cinq années à venir ;
- évolution un à deux mois ;
- pilotage général à partir de l'état actuel ;
- catalogues des services ;
- imprimantes ;
- simplification du matériel (économie), choix, nombre ;
- reprise ancien matériel.

Personnel

Eu égard à l'âge du personnel actuellement en place :

- il y a lieu de prévoir un problème important à résoudre, à savoir le départ à la retraite de 10 à 15 personnes en passe d'arriver à cette situation ;
- il va en résulter une « perte du savoir » de l'entreprise. Une période d'engagement et de formation à établir dans ce but, envisager une analyse et une collaboration active avec le personnel « restant », les éléments actuellement en place correspondent bien aux qualités exigées.

7^e observation : *La Municipalité est invitée à définir un plan de relève pour remédier au problème des futurs départs à la retraite.*

Contacts avec les services

De manière générale, l'utilisateur concerné doit décrire ses besoins en fonction et matériel, le SOI étant l'interlocuteur choisi devant définir la réponse à donner, selon les nécessités !

Sécurité

Le socle actuel du SOI garantit un bon seuil de sécurité. Cette dernière doit être prise en permanence constante. Certains risques peuvent poser problème en cas d'accident ou de maladie (accès personnel).

Goéland

Selon le chef de service, ce système est appelé à « disparaître ».

SAP¹

Logiciel pour Services industriels seulement.

Cyberadministration

Un tableau de mise en place pour l'aide au service sera réalisé par le SOI (évolution).

Evolution outil travail

Des propositions doivent être mises en place quant à l'évolution de certains secteurs (Loi sur le personnel, Caisse de pensions du personnel communal, par exemple).

Une cartographie des processus doit être mise en place par le SOI pour les utilisateurs potentiels. Les contacts avec la Commission consultative d'informatique doivent être revus.

Service juridique

Généralité

Il est rappelé que le Service juridique de la Ville n'intervient en rien dans les affaires civiles ou pénales, ces mandats étant confiés à des privés. Il en est de même pour les litiges concernant l'assurance invalidité, les droits de construction ou les marchés publics.

Commission de police

Les défauts anciens du système informatique ont été corrigés. La facturation aux contrevenants est actuellement à jour et adressée aux intéressés.

¹ *System, Applications, and Products for data processing.*

Personnel des services

Les cas concernant les différents services ont été réglés par le service juridique du SPeL, à satisfaction.

Personnel du Service juridique

Un cas de départ n'a pas été remplacé.

Conseils juridiques

Le règlement des recours sur diverses taxes et Commission de police n'appelle pas de commentaire.

Remerciements

Les commissaires tiennent à remercier le syndic, les chefs de service ainsi que tous leurs collaborateurs qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS (SPS)

Préambule

A la faveur de ce qui fut une première pour les deux commissaires nouvellement arrivés au sein de la Commission de gestion, nous avons visité tous les services. Nous nous plaignons à reconnaître la transparence qui a répondu à nos démarches et exprimons toute notre gratitude à M^{me} et MM. les chefs de service et les cadres présents tout comme aux deux représentants des Pompes funèbres officielles.

Nos visites ont été articulées autour d'une liste de points spécifiques prédéterminés.

Service administratif

Faits marquants en 2011

Taxis

Après onze ans de procédure, le Tribunal fédéral a donné gain de cause à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, non sans que l'affaire ne soit renvoyée à l'instance inférieure pour statuer sur la question de la correspondance des redevances, que doivent verser les exploitants au central d'appel, avec les frais de fonctionnement, d'amélioration du système et d'amortissement dudit central. L'Association concernant les chauffeurs salariés est à considérer comme un bon répondant même s'il n'y a eu que deux réunions en 2011.

Question de la mendicité

Le contre-projet à l'initiative a été accepté par la Municipalité, soumis au Comité d'initiative et transmis au Canton pour approbation. De manière générale le problème de la mendicité est fortement perçu par la Municipalité qui souhaite qu'une solution puisse y être apportée au travers des dispositions à venir.

Personnel – Absences

Doté de 16 personnes, représentant 13.55 EPT, le Service administratif a dû supporter, durant presque deux ans, l'absence d'un collaborateur pour cause de maladie de longue durée. Cette situation a eu d'importantes répercussions sur l'ensemble du personnel, mais la situation a été gérée par l'engagement d'une auxiliaire ne provenant pas d'une agence d'intérimaires.

Service des sports

Faits marquants en 2011

A n'en pas douter : Gymnastrada, dont il apparaît que tous les commentaires au sujet de cette manifestation ont été faits par ailleurs. Il n'en reste pas moins que l'opération a eu un coût si bien qu'à l'instar du Canton une facture de 500 000 francs a été adressée à la Fédération internationale de gymnastique.

Piscine de Mon-Repos

L'augmentation de la fréquentation a pu être gérée avec 7 gardes de bains et 2 auxiliaires dont un travaille un week-end sur quatre. Aucun accident majeur n'a été déploré. Il convient de relever le contexte dans lequel œuvre le personnel (humidité, bruit) et le niveau de rigueur visant les objectifs principaux : la sécurité, l'hygiène, le confort.

Fondation Sport-Etudes

Quand bien même n'est-elle pas gérée par le service son activité est suivie avec attention. Dans ce sens l'audit devant faire état du bilan après dix ans d'activité a été confié à la HEIG, Haute école d'ingénierie et de gestion, à Yverdon ; le rapport est attendu pour le 23 août 2012 et sera dévoilé à la faveur d'une cérémonie dans le cadre d'Athletissima.

Subventions

Le nouveau règlement trouve son application depuis le 1^{er} janvier 2011. Les subventions ont fait l'objet du contrôle du Service de la révision qui n'a fait aucune observation. Une grande attention est vouée aux subventions accordées de manière pérenne. La vigilance du service a permis de détecter un club qu'on soupçonnait de tricher.

L'aide à la formation est accordée aux Lausannois fréquentant les clubs alors que l'aide au loyer est versée globalement pour tous les juniors des clubs lausannois.

Les sportifs d'élite bénéficiaires de subventions ad hoc sont issus des sports individuels suivants : plongeon, voile, aviron, natation synchronisée, judo, natation, trampoline et ski paralympique. Ces personnes reçoivent une bourse dont le montant est déterminé par le niveau de la carte de sportif d'élite délivrée par « Swiss Olympic ».

Quant aux clubs sportifs d'élite, relevons les subventions versées principalement au Lausanne Hockey Club LHC, au Football Club Lausanne-Sport FC LS et au Lausanne Université Club LUC Volleyball, mais également aux clubs lausannois de hockey sur gazon, de rugby, de curling, de football américain et de tchoukball.

Engagement du service pour les grandes manifestations sportives

Si toute la Direction de la sécurité publique et des sports porte à bout de bras les manifestations, le service est mis à contribution pour une dizaine de manifestations sportives d'importance tout au long de l'année. Même si l'on doit distinguer le « football » des autres sports, la tendance est à limiter les interventions, exceptions faites des grandes manifestations (par exemple les 20 km de Lausanne). Dans ce sens il a été renoncé aux Championnats du monde de triathlon de 2012 vu l'explosion des frais. Le service peut s'appuyer sur l'Association des volontaires forte de 1300 membres.

Problématique liée aux exigences des associations ou fédérations sportives nationales et/ou internationales en matière d'équipement des stades

Confronté aux exigences des entités sportives nationales et/ou internationales la marge de manœuvre de la Commune propriétaire de la totalité des installations sportives est très limitée. Elle est dépendante, notamment en ce qui concerne le football, de l'application de l'impressionnant catalogue

édicte par la Swiss Football League (SFL). Concrètement il est certain que si la Ville, après de nombreuses séances avec la SFL et le Lausanne-Sport ensuite de nombreux recours n'avaient pas obtempéré, le club n'aurait pas obtenu sa licence. En l'état, pour être en conformité avec les normes y relatives, un dossier tendant à l'aménagement d'une couverture partielle et provisoire de la tribune est en cours d'enquête. Il vise l'exigence de disposer de 10 000 places assises.

Triathlon

Depuis la retraite des principaux organisateurs, une nouvelle association a été créée en concours avec les principaux services de la Ville (Police, Protection et sauvetage, Sports) ; elle fonctionne au mandat. Le service est un peu plus impliqué dans ce nouveau contexte.

Athletissima

L'accès à la Diamond League engendre des « obligations » dont on peut douter de leurs nécessités. Par exemple la participation de 400 000 francs sous le coup d'une garantie de déficit (s.e.o) pour la Leichtathletic 2014 visant les Championnats d'Europe prête à interrogation dans le cadre d'une association bénéficiant de subventions communales même si le remboursement semble garanti. Le service a été surpris de cette contribution mais n'a pu qu'en prendre acte, l'Association Athletissima étant autonome.

Personnel

Fort de 90 personnes environ le service n'a pas de véritable titulaire RH, cette activité étant cumulée par l'adjoint au chef de service – responsable des finances participant à cet entretien. Cette situation s'inscrit dans le contexte de l'administration générale du personnel communal fixant la norme à 1 RH/100 collaborateurs. En revanche, à la faveur d'une réorganisation du service il sera engagé une secrétaire ayant une formation d'assistante RH.

Police du commerce (POLCOM)

Heure blanche

Cette mesure a nécessité un très important travail législatif en 2011. L'heure blanche ne pose pas trop de problème pour l'instant chez les exploitants à une exception dans un établissement du sud-ouest où les gens attendent sur place la réouverture à 6 h 30 du matin. Des contrôles se font régulièrement aux abords de cet établissement. Le service fera un état des lieux fin 2012, soit une année après la mise en fonction de cette heure blanche en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2011.

Amnesia

La faillite de la société qui exploitait précédemment cet établissement a été clôturée, sans actifs mais avec une perte de 250 000 francs pour la Ville concernant l'impôt sur les divertissements. L'avenir de ce lieu privilégié au bord du lac n'est pas en péril, une nouvelle société ayant soumis un projet à l'étude.

Taxes de séjour

La baisse enregistrée de 175 000 francs tient au fait que :

- 2010, année record ;
- 2011, deux institutions n'avaient pas fait leur décompte dans les temps.

La situation est stabilisée. Globalement, le montant des taxes de séjour perçues en 2011 est revenu au niveau de celui des années 2008 et 2009.

Impôt sur les divertissements

Les forfaits – spectacle – lunettes 3D et autres « corn flakes » sont imposés aux spectateurs. L'impôt est calculé sur le total. Une procédure est en cours devant la Commission de recours en matière d'impôt dont la décision est attendue.

Image du service

Ce service doit faire appliquer des lois, donc service « bouc émissaire » car au bout de la chaîne et en quelque sorte porte-parole des décisions des autres services ! Globalement, eu égard au nombre d'autorisations (3800 pour des manifestations à quoi s'ajoutent 1700 pour les boucles d'amarrage), le ressenti dans la population est néanmoins positif.

Contrôle des habitants (CH)

Décentralisation en période de pointe lors des arrivées des étudiants en automne

L'idée d'ouvrir une antenne à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) n'a pas abouti, cette institution souhaitant élargir ce projet à l'ensemble des Communes concernées ce que la réticence de certaines d'entre elles n'a pas permis de réaliser à ce jour. Le service aspire aussi à cette vision d'harmonisation intercommunale.

Côté Université de Lausanne, vu que les entrées sont constituées en majeure partie de Suisses et que la documentation remise sur place facilite les tâches administratives, contrairement à l'EPFL, l'idée d'une antenne est différée et sera introduite lorsqu'une solution aura été trouvée avec l'ensemble des institutions et corporations.

Relations avec les administrés

L'application informatique installée le 29 juin 2009 a engendré une diminution des appels et des heures de guichet (-261 h) et des appels au 31 33 (-1996). La diminution d'appels à la ligne commerciale tél. 0900 (-1147) est plus difficilement explicable. L'activité économique, le recours à d'autres sites tels que *local.ch* ou *search.ch*, le site internet du service sont quelques facteurs qui peuvent expliquer cet état de fait. Enfin les sociétés qui ouvrent un compte courant favorisent le traitement rationnel des émoluments qui sont perçus globalement et non ponctuellement lors de chaque appel.

Si l'évolution de la population fait apparaître une augmentation linéaire de la population de 1500 âmes en 2011, le constat sur 15 ans fait ressortir une diminution certes faible du nombre de Suisses (-669) mais une forte augmentation des étrangers (+13 662). Ce phénomène n'est pas sans incidence sur la marche du service astreint à gérer les problèmes linguistiques et de procédures à la fois plus nombreuses et plus complexes.

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, toute personne inscrite dans un registre des habitants (RdH) se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID), correspondant respectivement au bâtiment et au logement où elle réside. L'EGID et l'EWID sont attribués par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Ils permettent d'identifier clairement chaque bâtiment et chaque logement en Suisse.

Grâce à ces identificateurs, il est possible de déterminer pour chaque personne, sur la base des registres, le ménage auquel elle appartient. Toutes les personnes qui ont la même combinaison EGID-EWID partagent le même logement et forment donc un ménage. Les données du RdH sur les personnes et les ménages peuvent ainsi être reliées aux données du RegBL sur les bâtiments et les logements pour obtenir des informations – par exemple sur la typologie des ménages ou la densité de la population – à des fins de planification. Dans le RegBL fédéral, les bâtiments sont géocodés et donc localisables au mètre près, ce qui permet d'effectuer des analyses spatiales très précises.

La mise en œuvre de cette harmonisation est reçue avec « prudence » en Suisse romande. D'autres solutions auraient pu être trouvées avec La Poste mais avec report sur les Communes en cas de problèmes. Certains Cantons, dont Fribourg, semblent avoir assez bien appréhendé cette nouveauté en désignant un délégué et un groupe de travail.

Concrètement 4000 administrés dont il n'a pas été possible d'obtenir les informations nécessaires se sont vu adresser un courrier postal. A noter qu'il n'y a aucune contrainte possible.

Les perspectives ne se présentent pas sous les meilleurs auspices. Les mutations et la mobilité des gens vont engendrer de lourdes répercussions pérennes en matière d'effectif, notamment lorsque le contrat des personnes auxiliaires engagées (trois à ce jour) arrivera à échéance au 31 décembre 2012. Une secrétaire préposée à la LHR est planifiée pour cette échéance et une phase test de deux à trois ans permettra de mesurer la dimension de cette nouvelle tâche.

Corps de police

Faits marquants en 2011

L'augmentation importante des infractions pénales notamment dans le domaine des atteintes au patrimoine – effet « Printemps arabe » – a engendré une forte augmentation du volume des sollicitations atteignant un plafond historique. Cet état de fait n'est pas sans incidence sur la gestion du personnel, l'augmentation des tâches administratives et l'état d'esprit – le moral – du Corps. Dans ce sens il est de fait que le nouveau Code de procédure pénale pèse de tout son poids, notamment dans le traitement judiciaire des affaires.

A cela s'ajoute l'engagement dans plusieurs événements d'importance tels que Gymnaestrada (2329 heures consacrées), les matches de football du Lausanne-Sport (9 rencontres/7220 heures consacrées), autres (16 000 heures consacrées) et les opérations quotidiennes conduites dans le domaine de la lutte contre le deal de rue.

Personnel

La réorganisation au niveau des organes de direction a pu se faire sans augmentation d'effectif. Au chapitre des démissions au nombre de vingt-cinq, il sied de faire mention qu'à côté des départs pour mise en retraite, certaines démissions sont imputables à un phénomène de « ras-le-bol ». Il y va aussi d'un « tourisme policier » inter villes, cantons et Confédération en particulier chez les jeunes allant où le salaire est plus attrayant.

Gestion des problèmes

Au sein du public l'image du policier est surtout perçue par le côté action et répression. On ne retient pas le geste héroïque du moment. A cela s'ajoute une autre facette du travail qui n'apparaît jamais : l'attente, l'organisation des patrouilles, la paperasse. La pénurie d'effectif limite leur engagement, ce qui nuit à leur image dans le public et contribue au sentiment d'insécurité.

Etat d'esprit – moral

Si l'état d'esprit est considéré comme bon, il n'en reste pas moins que le constat contenu dans le titre « Faits marquants en 2011 » pèse lourdement sur le moral du Corps, situation encore plus perceptible chez les jeunes en charge de famille devant jongler avec les tournus, les appels d'urgences, etc.

Le Corps est en souffrance.

Mesures

Si le renforcement est d'actualité, ses effets ne se ressentiront pas dans l'immédiat. A terme et vu les priorités fixées par le Corps – lutte contre la délinquance urbaine – impliqueront des renoncements dans des secteurs « moins sensibles » (Postes de quartier, Brigade cycliste entre autres).

Celtus

Forte de dix agents sur le terrain, cette activité au sein de la Police judiciaire doit être garantie. Eu égard à la situation décrite sous « Faits marquants », les difficultés énoncées dans le rapport 2010 sont encore bien réelles.

Postes de quartier – Brigade cycliste

Ces structures visant à établir un lien avec la population sont appréciées et sollicitées. La pérennité des postes tout comme la création de postes mobiles sont nécessaires. Ils devront être adaptés face au développement urbain fait de nouveaux quartiers. La nécessité d'engager les policiers à d'autres fonctions temporaires (manifestations, tournus, etc.) pèse en l'état tant sur les heures d'ouverture que sur le nombre de patrouilles.

8^e observation : *La Municipalité est fortement invitée à poursuivre son action tendant à l'augmentation du nombre de policiers afin de répondre aux problèmes de sécurité.*

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Engagement du SPSL pour manifestations

Un effectif supplémentaire est nécessaire quasiment lors de chaque manifestation et événement d'importance en :

- a) sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- b) ambulanciers et poste médical avancé ;
- c) protection civile.

Par exemple pour les 20 km de Lausanne, 75 personnes ont été engagées, 77 pour Gymnaestrada. A cet aspect quantitatif s'ajoute la disponibilité de personnel pendant six mois pour les travaux préparatoires.

Le catalogue des missions du SPSL fait état d'une moyenne de trente manifestations pérennes et l'on peut se demander si certains organisateurs ne devraient pas se remettre en question et trouver une solution interne à la sécurité qui implique au total environ 825 000 francs de prestations non facturées.

Les contraintes municipales liées à ces engagements n'ont pas eu d'effets néfastes sur la marche du service assumée par la permanence à la caserne forte de 20 pompiers et de 9 ambulanciers. Il faut toutefois relever que les collaborateurs ont dû à de nombreuses reprises assumer ces prestations en dehors des heures de service habituelles.

Etablissement cantonal d'assurance (ECA)

Le simulateur d'incendie du Centre de formation de La Rama (CFR), dont la première pierre sera posée le 25 juin 2012 avec une phase d'essais dans le dernier trimestre 2013 sera mis en service le 1^{er} janvier 2014. A la faveur d'une excellente collaboration une convention a été établie avec l'ECA qui supportera le salaire et les charges d'un sapeur-pompier à 80 % pour former le personnel sur le simulateur. Une psychologue a été également engagée à 80 %, son salaire et les charges sociales sont couverts à hauteur de 41.5 % par l'ECA.

Caserne(s)

La caserne était bien placée pour l'époque (1953) où elle accueillait 35 pompiers. Actuellement l'urbanisation de la ville et la densité du trafic font qu'elle se trouve coincée au centre de la cité avec comme conséquences que parfois les véhicules sont bloqués tant sur la route de Genève que sur la rue de la Vigie. L'arrivée du tram ne devrait pas améliorer la situation tout comme le nouvel axe Saint-François-Tivoli entre autres.

A ce constat s'ajoute la multiplicité des locaux disséminés hors de la caserne et recouvrant 20 000 m², en tenant compte des locaux de la division Groupe sanitaire, sis à César-Roux et de l'administration de la Protection civile sise à La Rama.

A terme la création d'un centre de la protection et du sauvetage, regroupant les activités de la direction du SPSL, les sapeurs-pompiers, les ambulanciers et la Protection civile, apparaît comme étant indispensable afin d'augmenter les performances du SPSL. Dans la recherche d'un site, la proximité de voies de circulation libres de mobilier urbain et de chicanes, proche de la ceinture autoroutière prévaut. La piste visant le site du Service des automobiles et de la navigation destiné à être transféré à un autre endroit irait dans le sens recherché par ce transfert au nord de la ville.

Cette nouvelle caserne n'irait pas sans compter avec la nécessité de disposer d'une antenne au centre-ville constituée d'un staff limité pouvant intervenir pour des départs en urgence.

Personnel

En conséquence de la motion Cavin,² l'augmentation du nombre de postes au nombre de 14 a permis de ramener l'horaire à 52 heures hebdomadaires et de passer de 2 à 4 sections fonctionnant en rotation 4 x 24 heures. Excepté la psychologue engagée à 80 % et dont le salaire est pris en charge à 41.5 % par l'ECA, il n'y a pas eu d'augmentation de poste.

Pompes funèbres officielles (PFO)

Dans le prolongement de deux séances tenues par le « sous-groupe » statuant sur le conflit affectant ce service une rencontre s'est tenue avec deux personnes, savoir :

1. un assistant funéraire et chargé du bureau engagé à 100 % depuis 10 ans ;
2. une personne préposée à la levée des corps engagée à 80 % depuis 2 ans.

Ces collaborateurs ont dit leur satisfaction d'être attachés au SPSL. En revanche 2011 a été une année très difficile – catastrophique selon leur propre expression – en raison de l'attitude de quatre personnes faisant le forcing contre la nouvelle réorganisation. Les transferts de certains collaborateurs, le départ imminent d'un autre et le sort du dernier « opposant » entre les mains du corps médical devraient rendre le service plus serein. Les ex-menuisiers sont satisfaits de leur nouveau statut. A cela s'ajoute un autre point positif, l'informatisation de l'office qui commence à être performante.

En résumé les collaborateurs entendus sont animés d'une grande motivation et croient à la pérennité du service ; ils en veulent pour preuve les premiers chiffres 2012.

Les PFO sont un service « tout public ». Les commissaires et les représentants du service sont unanimes à reconnaître que son maintien ne devrait pas être mis en question ; il fait partie des services accordés par la Ville dans le sens le plus large.

Il est en revanche nécessaire de concevoir des mesures d'assainissement sur le plan stratégique et commercial. S'il est avéré que les locaux sis à l'avenue des Figuiers posent un problème de visibilité, ils restent un lieu adéquat à proximité du Centre funéraire de Montoie offrant entre autres des solutions de parking. Ce centre logistique devrait impérativement être assorti d'une vitrine au centre-ville offrant ainsi des prestations utiles pour les premières démarches des familles.

D'autres mesures se révèlent indispensables au développement du service, à savoir :

- dans l'idée d'une régionalisation : approcher les districts et installer un assistant responsable sur place ;
- refonte de la publicité, en particulier le prospectus limitant de par son intitulé l'activité des PFO à Lausanne ;
- intégrer l'office des PFO à la Police du commerce (en cas de limitation de l'activité au seul traitement des obsèques d'indigents) ou au Service social (pour l'ensemble des tâches).

² Rapport-préavis N° 2010/48 : Nouveau statut des sapeurs-pompiers professionnels. Réponse partielle à la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.

9^e observation : *La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre-ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image.*

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU LOGEMENT (CL)

Préambule

L'année 2011 est particulière par le changement de municipal à la Direction de la culture et du logement et nous avons relevé que les services ont très bien adopté leur nouveau directeur.

Quelques changements ont eu lieu dans l'organisation avec le départ du Service des forêts, domaines et vignobles qui est rattaché à présent au Service des parcs et domaines, et l'arrivée du Service des assurances sociales.

Question transverse

La question transverse choisie pour l'exercice 2011 porte sur le personnel temporaire.

	EPT (au 31.12.2011)	EPT CDD	EPT d'agence	Auxiliaires RPAC	ETSL (+ de 6 mois)
CI	4 ¹				
SLG	117.14	4	0	2.2 ²	0
CULTURE	49.85	0.8 ³	0	~9.7 ⁴	0
BAVL	50.02				
SAS	70.7	0	0	2	0

¹ 3 dès le 1^{er} mai 2011.

² 1 stagiaire Maturité professionnelle commerciale (9 mois) + 2 étudiantes remplissant des missions à temps partiel.

³ du 01.06.09 au 31.05.11.

⁴ montant prévu au budget.

Commission immobilière

En 2011, la Commission immobilière s'est réunie 3 fois pour examiner 25 affaires.

Le nouveau municipal s'intéresse au dossier, amène son avis, suggère des changements tout en restant à l'écoute. Une réorganisation des locaux facilite les échanges entre le délégué et son assistante qui ont à présent des bureaux l'un à côté de l'autre.

Le délégué à la Commission immobilière a pris sa retraite le 30 juin, son adjoint a été nommé pour reprendre le poste.

La Commission dispose d'une structure composée d'un délégué, d'un adjoint et d'une assistante, tous travaillant à plein temps, ainsi qu'un adjoint technique jusqu'au départ de celui-ci à la retraite en avril 2011 et qui n'a pas été remplacé.

La Commission évalue la valeur du patrimoine de la Ville (estimation fiscale de chaque immeuble). La plus-value foncière, résultant de la taxation de 1441 parcelles, évaluée en 2010 (résultat de

l'augmentation de la valeur fiscale de 725 millions de francs) rapporte en 2011 une augmentation de l'impôt foncier de 1 087 500 francs.

Transactions immobilières

Neuf préavis ont été soumis au Conseil communal concernant divers projets.³

Acquisitions

Il y a eu des achats concernant 11 parcelles des immeubles du MLO SA (transfert des propriétés Métro Lausanne-Ouchy à la Ville de Lausanne) et 4 autres parcelles diverses, dont 2726 m² à la route de Chavannes 61-63 en prévision du futur stade en 2019-2020.

Ventes

Plusieurs parcelles sont vendues lorsque les locataires en font la demande, concernant des bouts de terrain appartenant à la Ville sur le tracé de la « conduite du lac de Bret ». La Commission procède de cette manière afin de tirer des prix avantageux pour la Ville.

Service du logement et des gérances (SLG)

Faits marquants du service

Suite aux différentes interventions concernant l'accusation de loyers de faveur sur certains logements gérés par la Ville,⁴ un audit externe a eu lieu et le rapport final confirme qu'il n'y a pas d'abus dans l'attribution de logements de la Ville⁵. Les loyers bas sont dus à des locataires étant établis depuis des années et au fait que peu de travaux d'entretien ont été effectués sur ces logements.

Un audit sur la gestion immobilière de six communes relève que les loyers fixés par ces Communes sont de 20 à 30 % inférieurs à ceux du marché.⁶

Effectif du personnel

Au cours de l'année 2011, l'effectif est stable.

Division du logement

Aide au logement

Les subventions (aide à la pierre) ont été inférieures de 20 % par rapport à l'année 2010 en raison du nouveau mode de calcul des aides.

L'Aide à la personne (AIL) a été particulièrement sollicitée (+13.5 %). 971 familles en ont bénéficié pour un montant total de 1 851 530 francs. La situation de la plupart des bénéficiaires et des candidats est difficile à suivre à cause de l'instabilité financière et des changements de situation. Le contrôle par

³ Préavis N^{os} 2011/12, 2011/16, 2011/22, 2011/24, 2011/30, 2011/35, 2011/37, 2011/42 et 2011/46.

⁴ Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Favoritisme et passe-droits pour les logements gérés par la Ville ? » ; interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers de la Ville ! » ; motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ».

⁵ *Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne. Audit de la gestion du patrimoine immobilier.* DELOITTE, juin 2011.

⁶ *Audit de la gestion des immeubles locatifs communaux soumis au marché libre dans six communes vaudoises.* COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD, rapport numéro 17 du 21 octobre 2011.

des visites et l'analyse selon les dernières taxations fiscales de ces situations donnent des résultats obsolètes.

Les Prestations complémentaires (PC) familles/rente-pont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011 et l'introduction du Revenu déterminant unifié (RDU) dans le calcul de l'octroi d'aide au logement changent la procédure du traitement des dossiers et génèrent environ 200 dossiers supplémentaires à traiter en collaboration avec l'unité communale du Service des assurances sociales.

Préservation du parc immobilier

Des travaux de rénovation ont touché 899 logements pour une surface de 65 357 m² qui ont engendré des augmentations de loyer net en moyenne de 44 francs/m² par an, ce qui représente actuellement 207 francs/m².

Dans le cadre de la Loi sur les aliénations d'appartements loués (LAAL 1989), le service a traité la vente de 108 logements (+44 %) totalisant 9565 m² au prix moyen de 8130 francs/m².

Recensement des bâtiments et des logements

Trois collaborateurs en CDD (jusqu'à fin 2012) accompagnent les travaux liés à l'harmonisation des registres des ménages.

Construction de logements

Nous constatons que 694 nouveaux logements dont 631 dans des nouvelles constructions terminées en 2011 (+40 %) ont reçu un permis d'habiter. A relever que 656 logements sont en chantier dans de nouvelles constructions et 210 logements dans des bâtiments existants.

Division des gérances

Patrimoine financier et de la Caisse de pensions du personnel communal (Colosa)

Le contexte actuel de pénurie de logements fait que pour chaque mise en location d'un logement, il y a un nombre élevé d'inscriptions à gérer, ce qui engendre quelques tensions entre les demandeurs et les employés.

A la suite de la réforme judiciaire CODEX_2010 et les changements que cela a impliqués en matière juridique, il y a eu besoin d'agrandir les locaux de l'Office d'instruction pénale au chemin de Couvaloup 2-4-6. Pour cela, quelques logements ont dû être sacrifiés et une étude est en cours pour la réaffectation de ce même îlot à Saint-Martin 31 pour des futurs bureaux pour la Police municipale afin qu'elle ait plus de place pour parer aux nouvelles procédures pénales.

Quelques projets nouveaux de constructions d'immeubles principalement pour des logements aux normes Minergie sont envisagés.

Patrimoine administratif

Nous sommes allés visiter le chantier de l'Arsenic et avons pu comparer les différentes étapes de transformation du bâtiment et particulièrement de l'enveloppe avec une mise aux normes en matière d'incendie et d'isolation.

D'autres travaux sont en cours dont un pour le Musée romain de Vidy dont les fouilles archéologiques sont terminées et un autre pour la Maison de quartier de la Pontaise.

A noter que l'unité de nettoyage emploie 100 personnes, ce qui représente 26 EPT, qui travaillent en général à un taux de 25 %. Avec l'intégration de plusieurs bâtiments administratifs, les nettoyages courants sont réalisés sur une surface d'environ 56 000 m².

Comptabilité

Les données salariales des concierges de la Caisse de pensions, reprises par le service, sont traitées au moyen du logiciel *OFISAL*.

La charge de travail étant importante et les effectifs n'ayant pas évolué, une auxiliaire a été engagée pour une période de trois mois.

Service de la culture

Le changement de législature et la réorganisation des services ont fait que le Service de la culture a repris l'ensemble des subventions relatives au théâtre jeune public, aux musiques actuelles et aux écoles de musique.

L'année 2011 a été marquée par l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2010/46 « Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne. Demande d'un crédit spécial », ainsi que du préavis N° 2011/46 « Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement ».

Effectif du personnel

Au cours de l'année 2011, l'effectif est stable.

Financement extérieur à Lausanne

Les quatre grandes institutions culturelles de Lausanne, le BBL (Béjart Ballet Lausanne), le Théâtre de Vidy, l'Opéra et l'OCL (Orchestre de chambre de Lausanne) ont reçu 810 000 francs du Fonds intercommunal de soutien, ce qui représente 3.4 % des subventions allouées par la Ville de Lausanne.

La participation de l'Etat de Vaud pour diverses institutions culturelles lausannoises s'est élevée à 7 635 000 francs soit une augmentation de 145 000 francs par rapport à 2010.

Musées

Nuit des Musées

Un poste de directeur a été créé pour cette manifestation et la onzième édition « Cultivez votre culture » a attiré 16 303 visiteurs (16 135 en 2010), dont 3500 enfants, qui ont visité les différents musées de Lausanne et Pully.

Mudac

Le Musée de design et d'arts appliqués contemporains continue à voir sa fréquentation fortement augmenter avec plus de 7000 visiteurs de plus par rapport à 2010 pour un total de 43 120 entrées. A noter que son exposition « Playmobil » a eu un grand succès surtout auprès des familles.

Collection de l'Art Brut (CAB)

La directrice actuelle ayant pris la fonction d'attachée culturelle, directrice de la recherche et des relations internationales, c'est la conservatrice qui a repris la direction du CAB. On comptabilise 31 470 entrées de visiteurs qui ont apprécié une ou plus des cinq expositions temporaires qui ont marqué cette année 2011.

Fondation de l'Hermitage

Cette institution est réservée pour des expositions d'envergure étalées sur plusieurs mois : de janvier à mai « El Modernismo, De Sorolla à Picasso » et de juin à octobre « Van Gogh, Bonnard, Vallotton » qui ont toutes deux remporté un immense succès.

Théâtre

Les différents théâtres de la Ville ont connu une augmentation du nombre de spectateurs.

Danse

Lancement d'« Une Capitale de la danse », Saison 2011-2012. Des festivités organisées pour les 25 ans du BBL (Béjart Ballet Lausanne), les 25 ans de la Compagnie Philippe Saire, les 20 ans de l'Ecole-Atelier Rudra Béjart Lausanne, les 20 ans de la Compagnie Linga, les 10 ans du MARCHEPIED, les 20 ans de la Collection suisse de la danse et les 25 ans de l'AVDC (Association vaudoise de danse contemporaine).

Musique

Opéra de Lausanne

Nous sommes allés visiter le chantier de l'Opéra, dont les travaux avancent à grands pas, malgré quelques soucis en début de chantier lorsqu'il a fallu lutter contre la molasse des sous-sols. La nouvelle scène est magnifique, très impressionnante avec une hauteur vertigineuse et bien adaptée pour accueillir avec tout le confort et la sécurité nécessaires pour le montage de beaux spectacles. Un nouveau bar à champagne sera également mis à disposition du public et tout sera prêt pour l'inauguration du 5 octobre 2012.

L'Opéra de Lausanne, hors de ses murs, a joué 5 opéras, 1 spectacle pour enfants, 5 conférences et 5 répétitions générales publiques, ainsi que 2 retransmissions d'opéra en plein air, dans le cadre de Lausanne Estivale, pour le plaisir de 31 480 spectateurs.

Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)

Un crédit spécial pour l'assainissement de sa situation financière a été adopté par le Conseil communal (préavis N° 2010/46). Avec une augmentation des subsides du Canton et de la Ville et des mesures d'économies, la fondation tourne au mieux.

A Lausanne, il a été donné 61 concerts qui ont été suivis par 52 400 auditeurs. Ailleurs en Suisse, 18 concerts ont été donnés pour 37 900 auditeurs, dont un dans le cadre du Festival d'Opéra à Avenches. A l'étranger, 9 concerts ont eu lieu en France, en Espagne ainsi qu'en Roumanie.

L'OCL a produit 12 concerts d'abonnement et 8 concerts du dimanche pour 5350 auditeurs à la salle du Métropole. Il a également terminé l'enregistrement des Concertos pour piano de Mozart et a débuté celui des Symphonies de Schumann. Il a tourné une série de 15 clips pour la Radio Télévision Suisse afin de présenter aux jeunes des œuvres de son répertoire.

Les Docks

Avec 5000 personnes de plus qu'en 2010, les Docks continuent leur progression et également le remboursement du prêt de 322 000 francs consenti par la Ville.

Fanfaires

L'Association des corps de musiques lausannoises compte neuf sociétés de musique. Il faut relever la disparition de la fanfare du Corps de police de Lausanne compensée par l'arrivée d'un nouvel ensemble, le Traditional Pipe Band of Lausanne regroupant des passionnés de cornemuse.

Cinémathèque suisse

Signalons que 2011 aura vu la pose de la première pierre du nouveau Centre de recherche et d'archivage à Penthaz.

Quant au Capitole où la Ville a effectué de nombreux travaux, il convient de constater que le lieu s'est affirmé comme salle par excellence de la Cinémathèque.

Service de la bibliothèque et des archives de la Ville (BAVL)

Faits marquants du service

Le projet d'une Maison du livre suscite un grand enthousiasme dans l'ensemble du service qui s'organise déjà dans la perspective du futur déménagement pour l'horizon de 2016.

Effectif du personnel

L'effectif est stable par rapport à 2010.

Bibliothèque

L'amélioration du service à l'accueil du public avec l'installation du wi-fi sur l'ensemble des sites engendre quelques soucis entre les utilisateurs des ordinateurs mis à disposition et les personnes venant choisir des livres. La bibliothèque étant un lieu public où le but est d'offrir à tous la possibilité d'y venir dans le respect des uns et des autres, il n'est pas envisageable de limiter le vaste choix de ses services. La proximité, l'espace restreint ne permettent pas de désunir les différentes offres. Mais une solution va être mise en place en installant les ordinateurs sur des bornes « debout », ce qui limitera le fait de s'installer des heures devant les écrans d'ordinateurs.

Service au public

L'ouverture le samedi connaît un succès grandissant avec 16 % des prêts hebdomadaires.

La bibliothèque de la jeunesse, qui fêtait les 10 ans de son installation à l'avenue d'Echallens, a pour la première fois franchi la barre des 230 000 prêts annuels (soit plus de 700 prêts par jour).

Les actions en faveur du jeune public, comme des animations « Né pour lire », l'accueil des classes, des APEMS (Accueils pour enfants en milieu scolaire), des Centres de vie enfantine qui représentent 903 visites dont 568 à la bibliothèque jeunesse, 210 à Montriond, 68 à Grand-Vennes et 57 à Entre-Bois et l'offre « Bibliothèque des parents » contribuent à fidéliser le public familial, ce qui fait que sur les 4243 nouveaux inscrits (4351 en 2010), 40 % ont moins de 15 ans.

L'accès à distance pour la gestion des comptes personnels est en augmentation, 80 949 consultations (65 157 en 2010), dont 25 136 documents prolongés (20 562 en 2010).

Fonds patrimonial de la bande dessinée

Avec l'aide de 3 stagiaires, les 2 collaborateurs à plein temps continuent d'inventorier et d'analyser les collections reçues. Six expositions ont été mises en place lors des festivals de BD-FIL et de manga avec un fort succès. Sur le plan international, le Fonds patrimonial de Lausanne a été présenté à plusieurs festivals.

Reliure

L'atelier de reliure a traité 21 042 livres neufs et effectué 1167 réparations. Le recours à des tiers pour la fabrication de reliure continue à être réduit : 413 travaux (637 en 2010).

Une nouvelle méthode de renforcement des reliures industrielles est actuellement testée.

Bibliobus

Dès février, un nouveau chauffeur-bibliothécaire a repris la conduite du bibliobus.

Pendant ses vacances, et en cas de maladie, deux solutions sont à disposition pour un chauffeur :

1. Contrat avec les tl. Chauffeur : 75 francs/heure + TVA.
2. Chauffeur poids-lourd à la retraite : 35 à 40 francs/heure bruts + charges.

A ces tarifs, il faut ajouter le salaire horaire pour un bibliothécaire auxiliaire, soit entre 30 et 40 francs bruts + charges.

Archives de la Ville

Une visite des Archives de la Ville, au Maupas, a permis de voir toute la richesse de la documentation qui est à disposition du public.

Avec l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2010/60,⁷ les archives bénéficient d'un local aux Plaines-du-Loup 4.

Service des assurances sociales (SAS)

Faits marquants du service

Avec la nouvelle législation, ce service a été transféré à la Direction de la culture et du logement.

C'est une véritable caisse de compensation AVS que ce service assure, soit : l'affiliation, la révision, l'encaissement des cotisations, etc. De plus, après la dissolution du secrétariat général de la direction, la gestion de la comptabilité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement lui a été confiée.

Effectif du personnel

En raison de l'introduction de la prestation complémentaire pour familles, il y a une augmentation de 4 EPT.

Nonagénaires

En 2011, 303 personnes ont fêté leur nonantième anniversaire (219 femmes et 84 hommes).

Conclusions

Nous remercions M. le municipal ainsi que les chefs de service de leur accueil et de leur disponibilité à répondre à toutes nos questions.

⁷ « Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4. »

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX (TRX)

Préambule

Pour l'exercice 2011 les commissaires se sont entretenus avec tous les chefs de service hormis du Service d'architecture. Ils ont également visité les nouveaux locaux d'Entretien et travaux du Service des routes et de la mobilité (RM) du Haut-Vallon, ont participé à une séance de controlling des chefs de service et ont eu un entretien avec le responsable de l'Unité de gestion du réseau (UGR) qui est rattaché au Service d'assainissement. Ils se sont aussi rendus au secteur 6 d'Unité travaux (RM) de la voirie.

A chaque fois ils se sont également renseignés sur les absences. Lorsque les statistiques sont en hausse, chaque service a fourni des explications satisfaisantes, qui seront indiquées plus bas.

Au sujet des effectifs et des plans des postes mentionnés dans le rapport de gestion de la Municipalité, il est apparu que des chiffres manquent ou, plus exactement, que les chiffres ne sont pas disponibles (nd) alors que chaque service connaît parfaitement le nombre de collaborateurs et d'EPT et les transmet au Service du personnel (SPeL). Celui-ci ayant pris du retard devait finaliser les travaux dès la mise en production d'un module prévue pour le 3 janvier 2012 (cf. commentaires sur la *Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation – état au 31.12.2011*)⁸, délai qui devait être tenu. Les commissaires sont pour le moins surpris de lire dans le rapport de gestion 2011 que ce problème est imputé aux services.

Dans cette direction, les commissaires ont relevé que certains crédits d'investissement perdurent alors qu'ils devraient être bouclés. Comme cela a été le cas pour la Revitalisation de la Vuachère (rapport-préavis N° 278/1993⁹) où il avait été jugé judicieux de boucler le crédit initial pour présenter un nouveau rapport afin de finaliser les travaux (préavis N° 2011/02¹⁰). La direction, dans son ensemble, a été rendue attentive à ce « phénomène » récurrent ; la sous-commission invite à encore plus de rigueur comptable, notamment en raison du nombre de projets et de chantiers prévus.

La direction est engagée dans des études de projets de grande ampleur voués à modifier considérablement le visage de la région lausannoise et de la ville en particulier (PALM, Axes forts, révision du plan directeur, Métamorphose, plans partiels d'affectation de grande envergure). Ses collaborateurs accompagnent ou pilotent des projets dans le cadre de l'agglomération. Ces nouvelles tâches doivent être menées parallèlement à celles qui ont déterminé la structure et les effectifs de la direction. Les tâches traditionnelles ne souffrent-elles pas de l'engagement nécessité par les grands projets ? On peut se poser la question. Un indice pourrait être le grand nombre de motions, postulats et pétitions déposés par la population et ses représentants ; ils témoignent de préoccupations courantes et plus immédiates pour la vie quotidienne que celles de certaines planifications lointaines. En appui de cette interrogation vient le fait que les réponses à ces demandes sont retardées de délais en délais. Est-ce le signe qu'effectivement le temps manque pour aborder rapidement ces questions ? Une esquisse d'explication a été apportée par un responsable qui se demande si la direction ne fait pas œuvre de trop

⁸ Communication au Conseil communal du 12 mars 2012.

⁹ « Revitalisation de la Vuachère. Dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère. Reconstruction des collecteurs intercommunaux de la Vuachère et du Riolet. Réponse à la motion de M. Pierre Payot. »

¹⁰ « Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère. »

de perfectionnisme dans l'élaboration de la réponse. C'est une éventualité qui a effectivement été soulevée par la Commission de gestion dans une lettre à la Municipalité. Les intervenants qui souhaitent que tel aspect des choses soit pris en compte ou étudié préfèrent sans doute qu'une réponse leur soit donnée rapidement (acceptation ou notification d'un refus qui leur permettrait de réagir), plutôt que de rester dans l'incertitude pendant des années jusqu'à ce qu'un projet concret soit présenté ou qu'une brève allusion dans un préavis leur signifie alors que l'on n'a pas tenu compte de leur suggestion.

La sous-commission relève également le peu de visibilité des services des Routes et de la mobilité (RM) ainsi que d'Urbanisme – Ateliers et magasins de la Ville (AMV) et Atelier des maquettes par exemple – sur le site de la Ville. Le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) devait s'y atteler pour RM mais n'a actuellement plus de disponibilité. Affaire à suivre !

Autorisations d'achats

A la lecture des différentes demandes d'autorisations d'achats et des achats réels effectués, force est de constater une différence souvent très grande entre les montants portés au budget et ceux des prix d'achats. Ceux-ci passent parfois du simple au « doublement moins chers ». S'agissant des achats d'appareils mobiles (29 smartphones distribués en 2011), il est même d'usage de « profiter » des offres de fidélisation d'appareils fournis sans frais par Swisscom et cela, sans passer par les procédures habituelles. Les frais d'abonnements et de communications eux, ne le sont pas : au total pour 2011, tous services (TRX) confondus, cela revient à un total d'environ 158 000 francs pour la téléphonie mobile. Les montants portés au budget sont-ils majorés pour laisser « une marge de manœuvre » aux services ?

Question transverse

Le questionnaire a été remis à chaque service qui l'a soigneusement complété. Pour chacun ce thème est détaillé ci-après. Une question subsidiaire a été posée par la sous-commission, à savoir si des auxiliaires étaient engagés pour une durée indéterminée. Une « forte » disparité a été constatée entre les services, qui ont pour certains très peu recours à des collaborateurs « externes » (auxiliaires) et relativement beaucoup pour d'autres. Ce sont les services d'Assainissement, des Routes et de la mobilité ainsi que **ea**uservice qui sont principalement concernés en raison notamment de la nature des travaux effectués (pénibilité, difficultés à engager du personnel qualifié ou non). Au total cette direction a employé une cinquantaine d'auxiliaires en 2011.

En règle générale, le RPAC – droits du personnel auxiliaire – est appliqué. Les CDD sont soumis aux mêmes dispositions légales que les CDI et les collaborateurs intérimaires, selon la convention collective des agences de placement.

Il est relevé que, les collaborateurs ayant un délai de 3 mois pour démissionner et les services mettant en moyenne au moins 6 mois pour trouver un successeur, selon le type de poste et la cause de la démission, un retraité démissionnaire peut être engagé jusqu'à l'entrée en fonction d'un successeur. Les charges salariales sont comptabilisées dans la masse salariale. Mais une plus grande rigueur administrative devrait être observée lors de la conclusion de tels contrats.

Service de la coordination et du cadastre (SCC)

Cette année la sous-commission s'est penchée sur la comptabilité de ce service, qui suit le budget pour toute la direction et en contrôle l'aspect financier. Les factures sont vérifiées pièce par pièce avant d'être comptabilisées.

Sur le plan des absences, ce service a enregistré une tendance à la hausse pour les accidents à cause d'un accident non professionnel d'un collaborateur. Sinon une moyenne régulière est observée, voire même une diminution des absences maladie.

La sous-commission a pris part à l'une des séances trimestrielles de controlling des chefs de service, lors desquelles le budget et l'état des crédits d'investissement sont passés en revue avec le directeur.

Ils ont pu constater que le suivi est fait sérieusement. L'absence des chefs des autres services de l'Administration impliqués est toutefois regrettée, tout particulièrement lorsque ces services sont à la tête de la conduite de projets. Les crédits d'investissement sont ouverts et bouclés par le Service financier.

De l'avis de la sous-commission, une collaboration plus étroite doit encore être mise en place avec les autres services de la Ville (voir la 19^e observation émise par la Commission de gestion dans son rapport 2010¹¹, la réponse de la Municipalité et le préambule du présent rapport).

Goéland

Outre la publication de tous les documents permettant la consultation par tous les services de la Ville ainsi que par les conseillers communaux, cette application « open source » permet aussi la coordination des chantiers du Service des routes et de la mobilité et d'**ea**service. Cet outil est développé en interne et offre une bonne stabilité, à moindre coût. La collaboration est bonne avec le Service d'organisation et d'informatique qui gère l'application métier *SISOL*¹², ce qui a permis de cadastrer 80 % des conduites en sous-sol. Le but visé est le cadastre complet de la ville, le problème étant le centre ville, très dense en conduites souterraines. Les Administrations de Neuchâtel et Vaud sont également utilisatrices de cette application.

Question transverse

Ce service indique avoir engagé pour une durée de un à cinq mois quatre anciens apprentis en attendant qu'ils trouvent un emploi et une personne spécialisée (au chômage) pour une durée de un mois en 2011. Ils sont soumis au RPAC (art. 81) et engendrent des coûts faibles eu égard au fait qu'ils sont « efficaces » de par leur formation et leur connaissance de l'Administration.

Service des routes et de la mobilité (RM)

En 2011, un adjoint au chef de service est entré en fonction. Il s'agit d'un poste nouvellement créé. Les missions principales de cet adjoint sont de remplacer le chef de service en son absence et d'assurer le pilotage de toutes les activités transversales du service.

La responsable RH était également en partie présente à l'entretien. Le recrutement de personnel qualifié est difficile, le processus décisionnel est long, l'Administration a encore une image de lourdeur, un certain décalage par rapport au marché (employés moins bien rétribués surtout pour les postes à compétences). Le Service du personnel est rigoureux, limite les disparités entre services, mais, suivant les directions, les gens peuvent être plus ou moins payés. Il s'agit de maintenir la motivation des collaborateurs. De gros efforts sont également faits en matière de prévention des accidents, un bon partenariat est établi avec l'Unité santé et sécurité au travail et Assainissement qui pilote le projet « gestion et santé au travail ». Avec plusieurs maladies de longue durée, malgré un management direct et de manière individuelle, il s'avère qu'il faut être plus actif dans ce domaine encore.

Ce service, responsable de la planification, a eu une charge de travail qualifiée de hors du commun en 2011 et fait face à une augmentation de charges, qui l'amène à « reporter » d'autres activités (travaux de routine). En effet, impliqué dans la révision du projet d'agglomération (PALM 2012 sera bientôt remis à Berne), et les grands projets prévus, il contribue de manière importante et travaille beaucoup avec les Communes pour le schéma directeur (planification et développements des projets tels que mobilité, transports, etc.) ; il a également « loué » des forces de travail aux tl pour les Axes forts, compétents en la matière. Les projets Métamorphose (phase de planification : accès autoroute, transports publics, mobilité douce), Vidy + le Nord, mais aussi la Gare (Léman 2030) où l'on dénombre actuellement 9000 passagers/heure et 27 000 passagers/heure sont attendus pour 2030. Des

¹¹ « La Municipalité est invitée à mettre en pratique plus rigoureusement la collaboration transversale de tous les services de la Ville chargés de travaux publics. »

¹² Système d'information du sol.

mandats pourraient éventuellement être confiés en externe, mais l'on peut considérer que l'expérience et l'expertise sont meilleures au sein des services de la Ville.

La manifestation Gymnaestrada a également nécessité de gros moyens pour le montage des différentes installations et le transport de matériel notamment, codirigés par le Comité des espaces publics qui a été l'organe décisionnel des aménagements. Sans compter que pas moins de 300 projets sont en cours sur le plan de l'Aménagement urbain, tout comme l'organisation et la participation à de nombreuses séances publiques d'information. Ce qui amène la sous-commission à s'interroger sur ce qu'elle qualifierait de « boulimie » de la part de la Municipalité ou est-ce le prix à payer pour la faculté d'anticipation de nos édiles ?

L'objectif des certifications ISO 9001 et 14001 (mandat et coach pour quelque 40 000 francs), devrait permettre de formaliser et optimiser la manière de travailler, permettant d'être plus efficace, de clarifier les processus parfois trop compliqués et revoir certaines méthodes de travail.

Dans ce service également la sous-commission a relevé que des crédits d'investissement étaient encore ouverts mais devraient être clôturés (préavis N° 2005/6 par exemple¹³).

Dans une communication au Conseil communal datée du 6 avril 2009,¹⁴ la Municipalité précise le but du fonds du stationnement de la manière suivante : « Dans les années à venir, les montants accumulés devraient permettre de financer les aspects constructifs liés à l'équipement technique et aux infrastructures de nouveaux P+R, les dépenses se rapportant aux amortissements des investissements réalisés et le remplacement d'équipements techniques liés à la gestion du stationnement sur la voirie publique. » Or, en 2011, l'achat d'horodateurs a été effectué par le biais des autorisations d'achats. Cela conduit à une opacité du système. Une plus grande rigueur comptable est nécessaire pour pouvoir cerner la proportion d'autofinancement dans le registre du stationnement. Il nous paraît que la direction à prendre est de faire financer par ce fonds les amortissements et les frais de fonctionnement liés au stationnement et pas les investissements eux-mêmes. A remarquer que le Règlement de ce fonds, daté du 17.03.2009, indique qu'il entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil communal qui, hormis les commissaires, n'en a pas vu la couleur...

10^e observation : *La Municipalité est invitée à faire du fonds du stationnement la source de financement des amortissements et frais de fonctionnement du stationnement et à faire respecter avec rigueur les modalités d'application dudit fonds.*

Le service est chargé de faucher l'herbe le long des routes. Dans de nombreux cas, il s'agit de la bordure d'un champ qui sera par la suite fauché par son propriétaire ou locataire. Ne devrait-on lui laisser la tâche de faire, en une fois, toute la besogne ? Lorsqu'on a affaire à un talus d'une certaine ampleur, ne pourrait-on pas recourir à des moutons ? Ces derniers pourraient en outre collaborer à la gestion différenciée des parcs publics. Nul doute qu'une telle démarche ravirait petits et grands qui auraient la chance de les apercevoir. Actuellement, cette démarche, souhaitée par certains collaborateurs, se heurte à des obstacles érigés entre services.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à faire recourir à des moutons pour l'entretien de toutes les surfaces herbeuses pour lesquelles cela est possible et à organiser à cet effet une coordination entre les services concernés.*

Unité Travaux

La sous-commission a visité les plates-formes du Vallon du Flon et leurs installations où un système de palettisation en hauteur permet l'entreposage du matériel de stockage et sa rationalisation. Le nettoyage des pierres (bordures de trottoir, bancs en pierre) sera effectué par sablage dans ces locaux également. Quelques changements relativement importants sont intervenus durant le chantier : une machine a dû être installée pour le traitement des eaux (à cause de la bétonneuse), ce qui n'avait pas été prévu, tout comme le chauffage à granulés, alors qu'initialement était prévu le système de pompe à

¹³ « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit cadre. »

¹⁴ « Fonds du stationnement – Règlement d'application. »

chaleur ; l'équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux (préavis N° 2009/63¹⁵) a également été modifié. Avec 6-7 chantiers en cours par an, l'installation de la bétonneuse et de la table de vibration devrait permettre une économie d'environ 200 000 francs par an ; ce matériel permet notamment la préfabrication du béton pour le mobilier urbain.

Il reste encore quelques aménagements extérieurs à faire, dont une zone de détente, les clôtures et le portail à poser.

Le contrôle des coûts est maîtrisé et contrôlé par le chef du projet et la sous-commission a eu la satisfaction de s'entendre dire que le budget sera respecté, grâce en particulier à ce qui a été décrit comme une « autoconstruction » : une économie sur la pose de carrelage, de la peinture, des parois, des meubles de cuisine par exemple, en grande partie faits par les employés des AMV, tout comme l'utilisation de pierre de récupération. L'inauguration de ces plates-formes est prévue en juin prochain.

Remarque : *Les entretiens extérieurs (toits végétalisés et couloir biologique) seront effectués par une entreprise privée (estimation 5000 francs). A la question posée de savoir si le Service des parcs et domaines ne pourrait pas les assurer, deux réponses diamétralement opposées ont été données. L'impression des commissaires est qu'il pourrait se charger de cette mission.*

Question transverse

Sur une dotation de 364.5 EPT au 31.12.2011, ce service a recouru à 9 auxiliaires en CDD, et à 1.8 intérimaires engagés par l'intermédiaire d'agences de placements.

Ont été engagés sur des postes hors dotation : 20 auxiliaires en CDD, dont 15 sur 8 semaines (en été) et 3 EPT stagiaires/ETSL pour une période variant entre 9 et 12 mois.

Seuls 9 auxiliaires en CDD ont été engagés de façon pérenne sur les postes disponibles jusqu'au 31 mars 2013. En raison du projet « Entretien 2011 », le service proposant de réduire les effectifs, il n'a pas souhaité engager de façon fixe les employés pour éviter des licenciements par la suite. Ce type de contrat est moins onéreux qu'un contrat standard.

Les collaborateurs soumis à contrat intérimaire représentent un coût relativement élevé, raison pour laquelle le service y recourt peu. Dans ce cas, ce n'est pas l'intérimaire qui est payé, mais l'agence de placement (y compris les charges sociales, les vacances et le bénéfice). Malgré la difficulté à trouver de bons profils et des résultats peu concluants, l'appel à des cabinets de recrutement reste néanmoins envisagé pour les profils rares. Un collaborateur intérimaire en remplacement sur un poste suite à un départ a été engagé de façon pérenne.

L'engagement de collaborateurs auxiliaires « d'été » principalement et hors dotation permet d'absorber une surcharge de travail ponctuelle (augmentation de la fréquentation des rives du lac et des manifestations, vacances).

L'emploi de stagiaires/ETSL offre au service un rôle d'appui et de soutien dans la formation et le développement de compétences. Ces stages peuvent en outre revêtir un caractère de pré-recrutement s'agissant des profils rares ou talentueux.

Service d'urbanisme (URB)

La sous-commission a rencontré le chef du service, son assistante ainsi que la déléguée à la protection du patrimoine bâti de la cellule Patrimoine.

Malgré une très légère augmentation du nombre d'EPT relevée (36.9 le 1^{er} janvier 2011 contre 35 en 2010), ce service manque de ressources humaines et a malheureusement dû faire face à deux démissions, un recrutement qui n'a finalement pas abouti, n'a plus d'adjoint administratif et plusieurs absences de longue durée à déplorer, alors que les tâches prennent de l'ampleur en raison des

¹⁵ « Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux. Construction de la route communale privée d'accès à Tridel. »

nombreux et ambitieux projets de la Municipalité. Ces tâches, toujours plus complexes, que ce soit au niveau légal, juridique ou territorial, allongent les processus, impliquent des partages avec les autres acteurs (Communes voisines), ce qui nécessite une structure de gouvernance élargie ; à cela s'ajoute « l'aménagement démocratique » qu'est la participation importante des citoyens, permettant moins d'arbitrage et exigeant davantage de spécialisation de ce service. Il doit assurer, non sans difficulté, la cohérence de réflexion et d'action entre les services de la direction, l'Administration communale (dans les domaines scolaire, de la sociologie, des infrastructures) et les plans structurels agréments de solutions municipales.

Un catalogue contenant toutes les ressources photographiques et filmiques ainsi que les maquettes est en projet et devrait être mis en ligne, projet piloté par le service avec la collaboration du Service d'organisation et d'informatique.

Concernant le PALM, mandat a été donné par les 27 Communes de Lausanne agglomération Morges à un bureau, suivi par ce service.

La taille de ce service n'a pratiquement pas changé depuis 25 ans, avec de nombreux dossiers toujours plus complexes, de nombreux recours qui finissent devant les tribunaux et beaucoup de mandats externes qui font exploser les budgets. La sous-commission a quelques craintes que dans ce service aussi le risque existe de voir négliger ou reporter certains travaux, en cumulant ainsi retards et autres erreurs. On signalera que la surcharge des collaborateurs fait que l'élaboration de certains plans partiels d'affectation (PPA) est maintenant confiée à des tiers, ce qui peut surprendre puisque l'aménagement fin du territoire est l'apanage de la collectivité publique et que sa problématique peut toucher à la vie quotidienne de la population.

Cellule Patrimoine

La défense du patrimoine est en évolution et son champ d'intervention s'élargit avec l'évaluation des grands projets (Axes forts en particulier). C'est un outil de recensement architectural qui est important pour la préservation de l'identité d'une collectivité.

La révision du plan directeur avec cahier des charges nécessite une approche à la fois plus large et plus fine avec une réflexion à l'échelle des objets. Il s'agit de différencier les zones, de prendre en considération la sensibilité des gens et aussi de tenir compte de l'évolution des quartiers, avec des résultats pertinents d'ici à 2013 environ. Pour exemples, le quartier du Vallon et l'attachement que les gens lui portent ; à la Vallombreuse, le jardin a été recensé en note *3*. Des mandats externes sont aussi attribués et des rencontres régulières sont organisées avec le Canton.

Dans les élaborations de PPA, il peut y avoir un conflit d'intérêts économiques et patrimoniaux ; il s'agit alors pour la responsable de garder son indépendance. Mais elle a de bonnes synergies avec le service dont sa cellule dépend et cette association est considérée comme plutôt positive par les parties en cause. Il s'agit d'un poste transversal et l'avis de la déléguée est d'une autre nature que les avis d'ordre technique. L'art. 73 du Règlement du Plan général d'affectation (PGA) lui donne toutefois certains droits et elle peut demander l'avis de l'expert cantonal. Si son avis n'est pas suivi, elle peut le mentionner dans une convention.

Les mesures de protection cantonales sont associées aux concours dans les restaurations et interventions contemporaines (collèges notamment, celui de Villamont par exemple). Ce sont des procédures balisées, à l'échelle suisse. La cellule Patrimoine devrait être étoffée avec des compétences supplémentaires. En résumé, les commissaires n'ont pas pu trancher le dilemme suivant : vaut-il mieux que la cellule Patrimoine soit intégrée au Service d'urbanisme, avec la collaboration de proximité qui en découle, mais au risque d'une perte d'indépendance, ou vaut-il mieux qu'elle soit rattachée de façon autre dans la direction ou l'Administration avec une indépendance et une transversalité garanties, mais les difficultés d'une collaboration perçue comme « étrangère » ?

L'Office de coordination des risques environnementaux (OCRE)

Les études d'assainissement du bruit du trafic routier, commencées en 2008 se finalisent avec encore environ 30 km restants. En complément, six autres axes du centre-ville ont fait l'objet d'un dossier

d'assainissement du bruit routier dans le cadre des Axes forts des transports publics (AFTPU). Pour certains tronçons (secteur Nord-Est, av. de Chailly et Edouard-Dapples), les dossiers sont actuellement en consultation technique auprès des services cantonaux. Les tronçons du réseau qui présentent des dépassements des valeurs limites d'immission devront être assainis d'ici 2018 par l'Etat.

Question transverse

Sur 36.9 EPT au 1^{er} janvier 2011, un EPT en CDD (ETSL) et 2 intérimaires engagés par l'intermédiaire d'une agence de placement sur des postes dotés, pas plus de 3 mois, pour la section administrative.

Sur des postes hors dotation, 2 auxiliaires en CDD ont été engagés pour des études spécifiques à la cellule Patrimoine pendant 3 mois.

Un collaborateur retraité rempile à 20 % en attendant l'engagement d'un nouveau collaborateur et ce pendant environ un an.

Service d'architecture (ARCH)

Ce service n'a pas été visité, mais a renseigné précisément les commissaires au sujet du thème transverse ainsi que des statistiques des absences, qui ont augmenté dans ce service. Cette augmentation est due à des problèmes de santé de quatre collaborateurs dont un a maintenant terminé sa mission et l'autre a déposé une demande d'AI.

Question transverse

31 EPT affectés au 31.12.2011. Pour l'année, 2 EPT de la dotation ont été utilisés pour l'engagement d'auxiliaires en CDD ; s'y ajoute, hors dotation, 1 EPT d'auxiliaire également en CDD. Cela a permis une nécessaire flexibilité et de garantir le bon fonctionnement du service, surtout lors d'absences du personnel, notamment dans les cas de démission en attendant un remplaçant.

Service d'assainissement (ASST)

Si globalement l'effectif du personnel a baissé, un ingénieur pour effectuer les essais pilotes sur le traitement des micropolluants a été engagé à la Station d'épuration des eaux usées (STEP) ainsi qu'un contremaître en soutien. La sous-commission s'est étonnée que ce service n'a engagé qu'un apprenti, mais elle a appris qu'une filière complète va y être mise en place à cet effet, essentiellement pour l'administration, mais aussi pour la mécanique ou la technique.

Les cadres ont poursuivi la formation axée sur le dialogue du programme pilote « gestion des absences et bien-être au travail », axé sur le dialogue. Il est prématuré de tirer des conclusions, les effets attendus ne se déploient pas avant trois ans et le règlement communal n'est pas simple à appliquer.

La grande manifestation Gymnastrada a nécessité passablement de moyens qui n'ont pu être quantifiés par le chef de service. Au plan de la logistique, c'est le Service des routes et de la mobilité qui a également été fortement sollicité.

Le vaste programme sur l'optimisation des tournées de ramassage, dont la sous-commission se préoccupe depuis quelques années déjà (voir rapports de la Commission de gestion des années précédentes), est toujours en cours depuis maintenant 14 ans ! Les tournées ont pu être réduites et vont peut-être encore diminuer avec l'introduction d'une taxe, sitôt un nouveau règlement adopté conformément à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui traite des déchets. Depuis, la commission « Déchets » de Lausanne Région a été réactivée et sur 26 Communes qui ont accepté le principe du « pollueur-payeur » seules 2 Communes ne l'ont pas encore introduit : Lausanne et Renens.

La STEP ne répond plus aux besoins et l'incinération des boues montre des signes de faiblesse. Les boues en ville sont trop riches et pas assez digérées. Il y a des réticences à les traiter à l'Unité de valorisation et de traitement des déchets (Tridel) à cause des odeurs notamment : c'est une gestion délicate mais aussi une affaire de maintenance. Les normes évoluant, il s'agit de passer à un niveau supérieur, accessible grâce à la technologie, après les essais pilotes sur une durée de dix ans. Il faut encore relever que le traitement physico-chimique à la STEP ne se révèle pas satisfaisant. Encore des travaux en perspective.

L'action « le recyclage, c'est aussi le partage », organisée dans le cadre du Marché de Noël les 3, 10 et 17 décembre en collaboration et en faveur de Solidarité Jouets a rencontré un grand succès ; le recyclage est au goût du jour. Le service s'est notamment chargé de la logistique.

Les divers documents édités par le service sur la gestion, le tri et le ramassage des déchets sont largement diffusés lors des diverses manifestations organisées par la Ville tout au long de l'année.

Après le litige entre la Ville et un propriétaire (affaire Montmoiret, rapport de la Commission de gestion 2008) demande a été faite à ce dernier de mettre en place un système séparatif des eaux usées et des eaux de pluie. Le collecteur étant devenu public suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, après recours des propriétaires, cette affaire a engendré ainsi un transfert de responsabilités et un surplus de coûts pour la Ville.

Question transverse

Sur 242.40 EPT au total, une moyenne de 7.3 EPT auxiliaires et stagiaires (rémunérés) ont été engagés dans ce service durant 2011. Les ETSL et stagiaires non rémunérés représentent 7.4 EPT en moyenne, sur 5 EPT budgétisés. L'engagement de ces personnes représente un budget de 400 000 francs.

Un auxiliaire est engagé chaque année à l'Unité de gestion du réseau pour offrir une expérience professionnelle à un-e jeune diplômé-e. Un ingénieur en CDD a également été engagé à Tridel et quatre auxiliaires stagiaires travaillent en permanence au Centre intercommunal de logistique pour une période de 10 mois et demi, ce qui représente 0.9 EPT. Dans le cas d'absence de longue durée d'un collaborateur, un auxiliaire peut être engagé pour une durée indéterminée. Les contrats d'auxiliaires sont en principe de durée déterminée mais au maximum une année et ceux qui sont engagés préalablement via l'Office régional de placement ont la priorité à l'engagement.

Unité de gestion du réseau (UGR)

Cette année la sous-commission s'est entretenue avec le chef de cette unité qui emploie 19.7 EPT, dont un auxiliaire (voir *supra*, chapitre « thème transverse »).

Hormis les diverses tâches qui lui sont assignées (construction et entretien du réseau d'évacuation des eaux, son exploitation, les contrôles et la surveillance de celui-ci ainsi que la protection du réseau et conseils par des inspecteurs-trices), ce service, à la suite de directives fédérales et cantonales imposant de nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement doit établir le plan communal général d'évacuation des eaux (PGEE). Des études sont toujours en cours pour l'organisation de la collecte et de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires (voir préavis N° 2004/24¹⁶), selon un concept permettant de planifier, d'améliorer et de diminuer les rejets des cours d'eau principaux qui représentent quelque 78 km. Il s'agit d'implanter et de dimensionner le réseau hydraulique des canalisations, d'établir un contrôle des canalisations (cartographie, cadastre des canalisations, chambres de visite, caméras) et de déterminer l'état de ces 360 km environ de canalisations sur le territoire de Lausanne, dont 10 km de galeries constituées d'anciennes rivières. Une dizaine de prélèvements par an sur les cours d'eau et 5 niveaux de qualité répertoriés permettent de développer ou non le système séparatif selon qu'un cours d'eau est en bon ou en mauvais état et plus ou moins pollué par les eaux de pluie qu'il y aura ainsi lieu de traiter ou pas. Dans les zones périurbaines ou extra-urbaines, mais aussi dans certaines zones en ville dont les charges de trafic sont élevées, le classement de pollution des routes (faible, moyenne, élevée) déterminera s'il y a lieu de prévoir la mise en place du système séparatif ou non. Les eaux pluviales devraient – pourraient – subir un

¹⁶ « Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). »

prétraitement et des études sont en cours à Pully du système de filtre dit « chaussettes ». Le séparatif peut générer un bilan environnemental mauvais et, dans certaines zones les eaux de surface récoltées étant très chargées en polluants, il convient de maintenir le système unitaire (au centre ville notamment, comme tout récemment à la rue du Bugnon). Le contrôle optimal annuel du réseau est de 4 km ; le renouvellement annuel des conduites qui est habituellement de 2.5 km a seulement été de 1 km en 2011 !

Question transverse

Dans cette unité, un stagiaire a été engagé pendant un mois, un auxiliaire pendant trois mois et un deuxième pendant un mois (rémunérés). Cette unité a dû faire face à deux départs en 2011 (retraite et démission).

Centre intercommunal de logistique (CIL)

Le chef de service relève que le responsable de la santé de l'Unité santé et sécurité au travail (USST) a préconisé la mise en place d'une installation supplémentaire du système de ventilation dans la zone de déchargement (deux observations avaient été faites précédemment à deux reprises par la Commission de gestion).¹⁷

Les cinq postes de surveillants de la propreté ont été transférés au Service des routes et de la mobilité pour une mise en place de nouvelles synergies.

Eauservice (EAU)

Après avoir pris part à la séance d'information annuelle entre **eauservice** et les Communes alimentées au détail, les commissaires ont eu un entretien avec le chef du service. Hélas dans ce service, il y a eu 5.25 cas d'absences de longue durée pour maladie et un accident non professionnel. De ce fait, le service recourt à un certain nombre d'auxiliaires (voir détails *infra*, au chapitre « question transverse »). Il faut signaler que le projet des Axes forts va augmenter la charge de travail du service par la modification du tracé des canalisations que ce projet implique.

Eauservice alimente au détail 17 communes et 2 zones industrielles ; 19 communes fortement dépendantes de l'apport lausannois sont alimentées en gros ainsi que 55 autres qui ne le sont que moyennement, voire faiblement. La responsabilité de l'eau nécessaire à la lutte contre le feu pour Lausanne et 16 communes environnantes fait également partie de sa mission.

L'usine de Saint-Sulpice est la première pour ce qui est de la quantité d'eau fournie, mais sa chaîne de traitement est à revoir car juste dans les normes ; des essais pilotes avec simulation du traitement de l'eau pour essayer différentes techniques et membranes et trouver les bons procédés ont lieu. Vient ensuite celle de Lutry, qui possède un système mis en place pour calculer le remplissage des réservoirs en fonction de la production et enclencher les pompes la nuit, où le coût de l'énergie de pompage est moins élevé (Lausanne étant en pente, les factures d'électricité sont importantes). Une fois par an, les cuves (réservoirs) sont contrôlées, les 80 % l'étant en hiver. L'écoute du réseau (circulation de l'eau) en continu avec dispositif par ondes courtes (introduit sur les bornes hydrantes) envoie les informations sur un PC. Ce moyen permet alors par circulation d'eau de purger le réseau ou de le désinfecter ou de vidanger le réseau ou le réservoir.

Resté peut-être quelque peu en « en marge » dans la direction, ce service « transfuge » utilise aussi de plus en plus l'application *Goéland*, qui permet maintenant le suivi des projets de la mise à l'enquête au permis d'habiter.

Le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 qui est déjà en train d'être mis en place dans ce service garantira la transparence des coûts.

¹⁷ Observation N° 25/2008 : « La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais », et observation N° 20/2010 : « La Municipalité est invitée à procéder dans les plus brefs délais à l'installation de la fenêtre dans le local de compactage ainsi qu'à l'amélioration de la ventilation ».

Tout comme le Service d'assainissement, **eauservice** informe et sensibilise la population sur le terrain à chaque manifestation en distribuant dépliants, guides, gobelets, gourdes (aux participants de Gymnaestrada) et autres supports publicitaires munis du logo **eauservice**. Le service a également une très grande visibilité sur le site de la Ville.

Le système *SAP*, avec son lot de crédits supplémentaires, surcoûts dus aux nombreux problèmes liés à la facturation, est très surveillé dans ce service. Des contrôles sont régulièrement effectués par pointage pour le consommateur « lambda », le contrôle du système est fait à la facturation pour chaque gros client, et ce système s'avère actuellement relativement fiable. L'équilibre doit être trouvé entre le désir d'ouvrir la consultation des comptes à plus de collaborateurs et le respect de la sphère privée du client. On peut espérer que la sérénité sera retrouvée dans le domaine de la facturation après les épisodes tumultueux de la transition entre les différents logiciels acquis et mis en place avec plus ou moins de réussite.

Suite à l'intervention du Surveillant des prix, et, malgré un mandat d'étude de près de 50 000 francs et l'affirmation par la Commune que le tarif de l'eau n'était pas surfait, Lausanne devra cette fois, obtempérer et revoir ses prix à la baisse ! Avec une consommation journalière d'eau par habitant en baisse (155 l/habitant contre 165 l/habitant en 2000).

Immeubles locatifs d'eauservice

L'entretien des bâtiments d'exploitation est prévu dans le nouveau crédit-cadre. Pour ce qui est des immeubles locatifs, une stratégie est prévue dès 2014. Certains seront loués, d'autres probablement vendus. Une nouvelle gestion était pourtant déjà envisagée en 2007 (préavis 2007/30¹⁸), mais les immeubles sont restés néanmoins sous-entretenus pour la plupart, alors qu'ils représentent pourtant une bonne source de revenus avec environ 700 000 francs de recettes !

Solidarité internationale eau

Ce projet a séduit d'autres partenaires qui se sont associés à Lausanne pour réaliser le projet en Mauritanie. Une deuxième phase est prévue, avec une trentaine de km de conduites supplémentaires (actuellement 1.8 km). La question est posée de savoir quand les équipements et le savoir-faire transmis permettront de placer le système sous la responsabilité des partenaires locaux.

Question transverse

Pour pallier des absences de longue durée (maladie, accident et congé maternité) plusieurs auxiliaires et stagiaires ont été engagés. Les recrutements se font par l'intermédiaire de l'Office régional de placement (ORP), avec des ETSL, des civilistes, un arrangement AI ainsi que de jeunes femmes universitaires pour 2-3 mois par souci d'équité pour les femmes, les civilistes étant pour la plupart des hommes. Au total, ce ne sont pas moins de 17 auxiliaires (plus ou moins rétribués comme des fonctionnaires, selon le barème du Service du personnel), 9 civilistes (avec un engagement de 3 semaines à 6 mois) et 2 emplois ETSL qui ont débuté en 2010.

Certains ont accompli des tâches bien particulières (mise à jour des compteurs en réseau, aide informatique, aide RRH) et ce à un taux variant de 40 à 100 %. S'agissant des civilistes, cet engagement équivaut presque à une première place. Ce qui frappe dans ce service, c'est la longueur de l'engagement de certains auxiliaires.

Nous remercions le directeur, les chefs de service de même que les collaborateurs de leur disponibilité. Ils nous ont aidés dans notre tâche et nous ont fourni les renseignements demandés avec amabilité et célérité.

¹⁸ « Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011. »

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DEJCS)

Préambule

Les commissaires se sont rendus le 30 mars 2012 à la séance des chefs de service de la DEJCS. Cette séance nous a permis de faire connaissance avec la nouvelle équipe entourant le municipal en charge de la DEJCS.

A l'occasion de la nouvelle législature, la direction connaît une réorganisation avec l'intégration de deux services provenant de l'ancienne Direction de la sécurité sociale et de l'environnement : le Service du travail et de l'intégration et le Service social. D'autre part, la fusion de trois services (Santé des écoles, Psychologie scolaire et Dentaire) en un service unique était en cours mais n'a pas abouti dans les temps escomptés.

Cette année, la sous-commission en charge de cette direction a jugé opportun de visiter l'ensemble des services, à l'exception du Service de la jeunesse et des loisirs, qui avait été visité l'année précédente. Les visites se sont étalées au début du mois de mai.

Parallèlement, la question transverse a été traitée à l'aide d'un questionnaire préparatoire qui a été rempli par tous les services. Nous remercions les personnes rencontrées et contactées pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

Nous profitons de relever ici que, dans tous les services, le personnel montre un engagement remarquable et accompli au mieux ses tâches avec des moyens parfois très limités.

En raison de la similitude entre les services sur la question transverse, cette dernière est traitée en préambule ci-dessous. Des particularités peuvent toutefois être décrites dans certains services.

Question transverse : collaborateurs employés par la Ville sans le statut de fonctionnaire

Il faut noter que les effectifs du personnel (EPT affectés) n'apparaissent pas dans le rapport de gestion 2011 de la Municipalité (mention « non disponible »), ce qui est tout de même un dysfonctionnement manifeste.

Le tableau suivant résume la situation générale des postes dans les différents services :

		SJL	SAJE	SEPS	SSE	SPS	SD	STI	SSoc	total
Engagements sur des postes dotés :	Dotation du service en EPT	97.15	381.41	186.72		40.3	24.95	175.65	246.05	1152
	Nb EPT en Contrat à durée déterminée (CDD)	0	22.49	0		0.3	0	1.6		24.4
	Nb EPT d'intérimaires (agences de placements)	0	0.3	1		0	0	0		1.3
Engagements sur des postes hors dotation :	Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD	3	5.5	38.3		0	0	3.2		50
	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'ETS	1	0	0		0	0	0		1

Service de la jeunesse et des loisirs (S JL)

Ce service sera visité dans le cadre du prochain rapport de la Commission de gestion, avec une attention aux organismes subventionnés.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Fonctionnement du service

Durant l'année 2011, ce service a procédé à une analyse interne de son organisation et le Service de la révision a également procédé à un audit, mettant en évidence quelques lacunes, en particulier quant à la suppléance concernant des postes-clés, à la formalisation des procédures (aussi pour des problèmes de suppléance) et des contrôles internes. Les explications quant aux mesures prises pour améliorer l'efficacité du service ont convaincu la sous-commission. Comme mentionné dans le rapport de la Municipalité, les démarches se poursuivent avec un délai fixé à fin 2012 et donc, la situation sera à réapprécier à ce moment.

Le service est soumis à de nombreuses situations à gérer en urgence ; les mesures pour y faire face nous semblent adéquates et efficaces pour assurer la mission du SAJE. Le taux de fréquentation des garderies qui atteint 90 % en est la démonstration, taux difficile à améliorer compte tenu des contraintes de présence des enfants (qui sont amenés et repris à divers horaires) et la permanence des employés.

Le service continue son expansion sans pouvoir néanmoins mieux répondre à la demande croissante de la part des familles. Il est également bien attentif au futur et a transmis un rapport prospectif à la Municipalité au sujet de l'augmentation prévue de la population, avec comme corollaire celle de l'accueil des enfants (augmentation du nombre de places, du personnel et besoins en nouveaux locaux).

12^e observation : *Compte tenu de l'augmentation prévisible des structures d'accueil des enfants, la Municipalité est invitée à être attentive à la gestion des locaux et, en particulier, aux loyers qui représentent un facteur important des coûts.*

Le développement périscolaire constitue un enjeu majeur pour la nouvelle législature.

Importance des auxiliaires

La gestion des auxiliaires et des remplaçants est importante dans ce service, tant les absences doivent être suppléées au pied levé ; la marge de manœuvre est faible mais nous semble bien adaptée aux situations et bien optimisée. Ceci est possible grâce aux personnes en CDD et auxiliaires.

Les conditions de travail sont difficiles, parfois un peu mouvementées dans certains Centres de vie infantine où il faut agir en médiation.

L'observation N° 22 du rapport de gestion portant sur l'exercice 2010 concernant l'harmonisation des conditions d'encadrement entre stagiaires et apprentis est en traitement.

Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)

L'année 2011 a été riche en enjeux majeurs pour ce service. L'acceptation en votation de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) par les Vaudois en a été le point culminant, mais la finalisation du texte de cette loi a été cruciale, puisque le texte n'oblige heureusement pas un remaniement total de l'infrastructure scolaire. En effet, le déplacement du passage du primaire au secondaire aurait pu imposer de regrouper physiquement les classes primaires, chose impossible avec les écoles actuelles, tout en vidant en partie les établissements secondaires. Une organisation faisant œuvre de souplesse pourra heureusement voir le jour grâce à l'initiative de ce service auprès du Canton, épargnant ainsi à

Lausanne une réorganisation extraordinairement coûteuse. La solution trouvée ici inspire d'ailleurs d'autres Villes du canton.

Les autres enjeux sont récurrents :

- Préparation de l'école à journée continue, rapport-préavis accepté par le Conseil.¹⁹ L'attribution d'un mandat externe sur la question est prévue, basée sur ce rapport. Le mandataire désigné a commencé son travail, l'opération se poursuit en 2012.
- Il s'agit de faire face à la sous-dotation de ce service pour l'entretien des établissements scolaires. En réponse à la 24^e observation de la Commission de gestion portant sur l'année 2010,²⁰ le budget pour l'entretien a été augmenté dans la mesure de la marge de manœuvre financière de la Ville. L'augmentation (de 60 000 francs sur 2 900 000 francs) ne couvre hélas pas, à titre de comparaison, la hausse de 67 000 francs des actes de vandalisme entre 2010 et 2011, qui approchent maintenant 320 000 francs par an.
- Le service fait un énorme travail de planification pour équiper convenablement les nouveaux quartiers, en construction ou prévus, notamment dans le cadre de Métamorphose.
- Enfin le service prépare le terrain pour que la prochaine Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) fasse en sorte de préserver, voire de valoriser les acquis de notre Ville et le savoir-faire qui a été développé par le SEPS (par exemple les classes vertes ou le CREAL, Centre de ressources pour les élèves allophones).

Il faut noter la surcharge constante du personnel dans les écoles. Un exemple de ce qui en pâtit est le fait que personne n'a le temps d'installer des places de parc pour vélos. Malgré cela, le personnel fait preuve d'un grand dévouement et garde le rythme par sa motivation.

Le nombre élevé de postes auxiliaires concerne les emplois de nettoyage limités à la durée des vacances.

Pour conclure, 2011 aura été une année de rodage pour le Conseil d'établissements lausannois et des douze Commissions d'établissement. Ces organes doivent petit à petit prendre leur place et montrer leur utilité.

Service de santé des écoles (SSE)

Fonctionnement du service

Ce service, tout comme les services de Psychologie scolaire et Dentaire, est en instance de devenir un office chapeauté par le futur Service de santé et prévention. En 2011, il a surtout vécu le changement au niveau cantonal qui a vu l'ancien Office des écoles en santé (ODES) devenir l'Unité PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire).

Ce changement structurel n'a pas eu d'incidence dans le fonctionnement du service, ceci grâce aux bons contacts transversaux lausannois avec d'autres partenaires (en particulier écoles) ; malheureusement, au niveau cantonal, les échanges sont moins aisés, avec un cloisonnement qui rend la tâche difficile (par exemple, pas de représentation des écoles pour Lausanne dans le groupe PSPS). On pourrait imaginer que la Municipalité intervienne pour convaincre ses partenaires d'accepter un représentant lausannois dans le groupe PSPS.

Un autre problème soulevé est celui de la succession du chef du service. Le titulaire a atteint, en fin d'année, l'âge de la retraite. Une mise au concours n'a semble-t-il pas été effectuée auparavant ; il continue sa tâche. Le regroupement de son service avec deux autres services est suspendu.

¹⁹ Rapport-préavis N° 2011/9 : Ecole à journée continue : état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts demandant l'introduction de l'école à journée continue dans les établissements de la scolarité obligatoire à Lausanne.

²⁰ « La Municipalité est invitée à augmenter la dotation annuelle d'entretien du patrimoine immobilier scolaire pour en assurer le bon fonctionnement et la conservation. »

13^e observation : *La Municipalité est invitée à expliquer pour quelle raison elle n'a pas mis le poste de chef du Service de santé des écoles au concours de manière anticipée.*

Programmes de prévention

La gestion des programmes de prévention est le plus souvent confiée aux établissements. Le personnel choisit les thèmes, les modes d'action et la fréquence qui lui conviennent. C'est ainsi qu'il ne peut y avoir une planification d'ensemble au niveau de la ville.

Cependant, deux thèmes sont actuellement prioritaires et sont implémentés de manière plus homogène : alimentation et exercices physiques d'une part et lutte contre les dépendances d'autre part.

Prévention des toxicomanies

La mise en place du programme Dépendances (implanter dans les établissements secondaires les moyens d'identification et de prise de contact avec les consommateurs) se poursuit : trois établissements l'appliquent désormais.

14^e observation : *La Municipalité est invitée à manifester son intention sur la question de la prévention dans le domaine de la santé. Une planification plus homogène de la prévention à travers les établissements scolaires serait souhaitable pour augmenter puis analyser son impact.*

Service de psychologie scolaire (SPS)

Fonctionnement du service

Ce service, qui est en instance de devenir un office, est à la fois le plus stable au niveau du personnel bien que les événements auxquels le personnel est confronté relèvent de toutes les sortes de souffrance humaine, ce qui engendre beaucoup de pression psychologique.

L'année 2011 doit être considérée par ailleurs comme année de « transition ». Un avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée devrait voir le jour. Il faudra dès lors bien suivre cette évolution. Se pose également la question de savoir si cet avant-projet va clairement améliorer la collaboration entre les diverses parties prenantes.

Nos investigations n'ont pas mis en évidence de problèmes manifestes de gestion de ce service, les divers soucis semblent bien identifiés et les mesures à prendre sont effectuées dans la mesure du possible.

Problème de société

L'évolution de la demande en matière de services des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes) est alarmante, dans une société où les rapports humains directs sont en constante diminution au profit des interactions par appareil interposé. Les enfants sont ceux qui en souffrent le plus. Aujourd'hui, 18 % d'entre eux ont recours aux PPLS au moins une fois durant leur scolarité. La liste d'attente pour ce service désormais « explose » selon son chef, tandis que les moyens restent stables.

Les mesures prises par le service pour faire face à cette situation consistent essentiellement à réaliser un travail plus en amont, avec les enseignants et à la maison des enfants, en collaboration avec l'école et les parents. Il s'agit de prendre plus tôt des mesures correctives et de gagner ainsi du temps.

Collaboration avec le Canton

Comme tous les services qui se situent à cheval sur la santé et l'école, ce service éprouve de gros problèmes à travailler harmonieusement avec le Canton. Alors que les services de la Ville ont l'habitude de collaborer sur ces thématiques sans se soucier de ce qui relève du scolaire ou du médical, le Canton semble beaucoup plus cloisonné. Cela pose des problèmes pour :

- reconnaître les besoins de collaboration ;
- reconnaître les compétences développées par la Ville ;
- réaliser les projets recourant à plusieurs services de l'Etat.

Service dentaire (SD)

Fonctionnement du service

Ce service, qui est en instance de devenir un office, est d'une taille modeste. Toutefois, un nombre relativement important de départs à la retraite, dont celui du chef de service, engendre des mouvements peu habituels dans l'organisation. Ainsi, une personne du service a repris partiellement et *ad interim* la direction, tout en gardant une part de ses activités de dentiste.

La situation n'est pas des plus aisées puisque, si les activités classiques de soins dentaires se déroulent bien (dépistage dans les écoles et soins conservateurs), 2011 a connu des dysfonctionnements au niveau des activités des soins orthodontiques. Deux personnes ont ainsi démissionné et ont été remplacées par du personnel auxiliaire. Depuis septembre 2011, un mandataire externe effectue un audit et aide le groupe orthodontique à se réorganiser et à apaiser les tensions internes. Il en a néanmoins résulté un manque dans le suivi des patients qui n'ont pas toujours eu les mêmes intervenants lors des contrôles.

Compte tenu de ceci, la nouvelle directrice peut être louée pour l'investissement personnel qu'elle met dans cette activité en parallèle à son activité médicale. Il faudra poursuivre sur 2012 le contrôle de la bonne mise en application des remarques de restructuration ; pour l'instant, les mesures pour une bonne marche du service sont donc prises.

Facturation

Par ailleurs, un tracassier informatique surréaliste sévit pour la facturation des soins conservateurs, en raison de l'utilisation du logiciel *Odontos* (qui par ailleurs donne entière satisfaction) : les factures doivent toutes être ressaisies à la main depuis *Odontos* vers le logiciel faisant l'envoi des factures.

15^e observation : *La Municipalité est invitée à résoudre le problème d'incompatibilité entre les deux logiciels, Odontos et celui d'envoi des factures utilisés par le Service dentaire afin de faire cesser la perte de temps que représente la saisie manuelle de chaque facture d'un logiciel vers l'autre.*

Projet DenSan

Le projet DenSan vise les familles dont les enfants ont des problèmes particulièrement prononcés en matière d'hygiène dentaire et, souvent corrélés, en matière d'alimentation et de surpoids. Ceci a une grande importance car de nombreux traitements sont réalisés « à répétition », sans qu'aucune mesure d'hygiène ne soit ensuite réalisée par les enfants traités, ce qui réduit rapidement à néant les efforts entrepris. En mai 2011, des séances de contact avec les parents ont été organisées, pour un total de 80 invitations. Malheureusement, l'échec de ces séances a été total, avec aucun parent présent. Face à ce constat, et en raison des souffrances et coûts inutiles engendrés par les mauvaises habitudes, le service cherche des moyens de mieux responsabiliser les familles.

16^e observation : *La Municipalité est invitée à explorer toutes les possibilités pour améliorer la participation des parents aux séances DenSan.*

Service du travail et de l'intégration (STI)

Ce service organise les programmes d'emplois temporaires réalisés au sein de l'Administration communale. Il a donc pu les recenser pour l'année 2011 : il en ressort que 18 personnes ont bénéficié de cette mesure pour une durée de six à dix mois, correspondant à 9.7 EPT sur l'année.

Fonctionnement du service

Ce service accomplit un travail dont la charge fluctue fortement en fonction de la conjoncture. Il est financé par le Fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage à travers le Service cantonal de l'emploi. En raison des fluctuations, son effectif alloué (176.65 EPT) représente un maximum qui n'est, heureusement, pas toujours utilisé à plein. Fin 2011, seuls 136.2 EPT étaient utilisés.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

A l'occasion des élections communales de mars 2011, le BLI a lancé une démarche d'information au sujet du droit de vote des étrangers, le projet « Citoyenneté », qui a été saluée et reprise par la Confédération. Grâce à cela, la démarche sera pérennisée via un financement qui viendra de la Confédération.

Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

Les efforts réalisés en 2011 (diversification des prestations, renforcement de l'identité visuelle, obtention de la certification AOMAS 2010²¹ et formation interne) donnent des résultats très gratifiants : une augmentation de l'offre a pu être observée (350 postes désormais disponibles) et le contrôle de satisfaction « en retour » reste très positif pour toutes les parties prenantes.

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

La FLAT alloue de l'aide à des Lausannois pour trouver du travail. Cette aide est issue du fonds constitué par l'ancienne Caisse communale de chômage, fonds doté d'un capital de l'ordre de 2 millions de francs. Les salaires et les locaux sont financés par le STI.

L'existence d'un rapport d'activité récent n'a pas été vérifiée par la sous-commission. A la connaissance des commissaires, le dernier rapport disponible datait de 2008.

Inspection du travail (ITL)

La Loi sur l'emploi du 5 juillet 2005 donne pour mission à l'Inspection du travail de la Commune de Lausanne d'exécuter sur son territoire des tâches attribuées au service cantonal en charge de l'emploi soit : protection de la santé, sécurité au travail, sécurité des installations et appareils techniques. Le financement est à la charge de la Commune. Les activités de l'ITL sont sous surveillance du Canton qui édicte des directives. L'autorité communale transmet annuellement un rapport d'activité au service en charge de l'emploi.

En cas d'infraction, l'inspection privilégie des mesures de suivi, qui ont un effet plus positif qu'une dénonciation. Elle ne donne pas d'amende, mais peut demander des émoluments.

Le travail des taxis est hors de la juridiction de l'ITL.

²¹ Association des organisateurs de mesures du marché du travail en Suisse. La norme AOMAS a été créée spécialement pour l'assurance et le développement de la qualité dans le domaine des prestations d'insertion par le biais d'une activité professionnelle. Depuis 2005, les organisations qui suivent cette norme peuvent être certifiées et recevoir le label de qualité AOMAS:2010.

Office régional de placement (ORP)

L'Office régional de placement n'a pas présenté de problème de fonctionnement particulier. Il faut noter que le nombre de demandeurs d'emploi a baissé en 2011 (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, même si, pour les deux derniers mois, une augmentation a été notée), rendant sa tâche plus aisée.

Service social Lausanne (SSL)

Fonctionnement du service

Ce service accomplit un travail dont la charge fluctue fortement en fonction de la conjoncture, tout comme le STI, mais de manière décalée dans le temps. En effet, il intervient notamment pour des personnes qui typiquement se sont retrouvées au chômage durant la crise économique précédente, puis n'ont pas réussi à retrouver un travail et tombent dans la précarité au terme de leur droit au chômage. Ainsi, la crise de 2009 fait ressentir ses effets depuis 2011 dans ce service.

Par ailleurs, la 4^e révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), approuvée en 2010 avec son raccourcissement du délai-cadre, a commencé à déployer ses effets en 2011.

De ces faits cumulés, la demande d'aide sociale « explose ». Le travail des employé-e-s en est rendu d'autant plus difficile, malgré l'augmentation des effectifs du service (notamment la création de deux nouvelles unités RI, Revenu d'insertion).

Difficultés du personnel

Les problèmes sont toujours les mêmes, mais s'accroissent : pression par la masse de travail (trop de dossiers par personne, 85 au lieu de 60 à 70 idéalement) et pression psychologique à cause de l'agressivité, de la détresse, de la difficulté de communiquer à cause de la barrière des langues. A quoi viennent s'ajouter des règles très contraignantes, fluctuantes et frôlant l'absurde (par exemple : les dossiers RI doivent être révisés chaque mois ; les employés perdent un temps considérable à la fin de chaque année pour faire changer de caisse maladie les bénéficiaires de l'assistance sociale).

En raison de ces difficultés, on constate relativement beaucoup d'absences et de démissions dans ce service : 30 personnes ont choisi de quitter leur travail, sur 219 EPT, soit près de 14 % de démission en 2011.

La question sur la qualité de vie au travail et de l'apport de la nouvelle responsable des RH (début d'activité en 2012) pourra être l'objet d'une attention particulière dans le prochain rapport.

Problèmes de locaux

En raison de l'augmentation déjà évoquée du personnel, le manque de surface, déjà récurrent, devient aigu.

Unité d'information et action sociales

Dans le bilan de l'Unité d'information et action sociales, il faut noter que la réorganisation effectuée en 2010 a déployé ses effets durant 2011, de manière satisfaisante. Un bilan d'efficience est en cours, réalisé par l'IDHEAP, Institut de hautes études en administration publique, qui fournira aussi des propositions s'il y a lieu. Le rôle des assistantes sociales et des assistants sociaux a pu être optimisé, permettant une augmentation des mesures d'insertion professionnelle.

Unité mobilité

Les dépenses faites pour subventionner les loisirs des personnes à mobilité réduite ont augmenté de 10 % entre 2010 et 2011 pour s'établir à 928 727 francs. On peut constater qu'une course réalisée par Transport Handicap Vaud coûte en moyenne deux fois plus cher qu'une course réalisée en taxi (36 francs par course en THV contre 17 francs en taxi). Cela s'explique par le fait que THV offre des

véhicules spécialement adaptés, par exemple pour les chaises roulantes, alors que si un tel véhicule n'est pas nécessaire, il est fait appel aux taxis.

Les personnes atteintes dans leur mobilité doivent s'adresser à un centre médico-social. Un ergothérapeute évalue la mobilité et détermine le type de transport adéquat. Les Communes du « grand Lausanne » se sont entendues pour appliquer les mêmes règles, les mêmes tarifs, etc.

Revenu d'insertion (RI)

Domaine 3 – Revenu d'insertion : le service a pu gérer l'augmentation des demandes de RI de manière adéquate en créant de nouvelles unités installées sur un nouveau site. Le changement d'organisation avec une répartition des tâches a permis de se concentrer sur des investigations plus approfondies et donc d'améliorer l'efficacité. Par contre, les investigations se heurtent toujours à un problème d'accessibilité des données : le cloisonnement entre les différents organismes à sonder (AVS, Etat de Vaud, impôts, etc.) est parfois très difficile à surmonter.

17^e observation : *La Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes : a) Y a-t-il moyen d'améliorer l'accessibilité aux données personnelles (notamment le dossier fiscal) ? b) Concernant le RI, le suivi des abus par plaintes pénales n'a pas pu être effectué de manière optimale en raison de la vacance du poste de juriste. N'y aurait-il pu avoir une suppléance ?*

Points non abordés par la sous-commission

Le Service social Lausanne étant un service « mammoth », nous n'avons pas pu nous enquerir de la gestion concernant une mission extrêmement importante qui est celle de réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants et de couvrir les besoins vitaux des personnes en grande précarité. Le temps disponible limité ne nous a pas permis d'en apprécier la situation lors d'une séance supplémentaire. Toutefois, nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas d'informations dans le rapport de gestion concernant l'évolution des réflexions de la Municipalité quant à la prise en charge des personnes marginalisées ou toxicodépendantes.

En conclusion, ce service est globalement soumis à des pressions dues aux fluctuations fréquentes de la charge de travail, au type de travail et à la confrontation avec des situations difficiles qui rendent l'attractivité pour le personnel peu évidente et expliquent de nombreux départs. Le rapport de l'IDHEAP pourrait apporter quelques pistes efficaces ; le travail de l'IDHEAP ne couvrant pas toutes les divisions, est-il envisageable d'étendre l'investigation à d'autres unités du service ?

CHAPITRE VI

DIRECTION DES FINANCES ET DU PATRIMOINE VERT (FIPAV)

Préambule

La Direction des finances et du patrimoine vert est une direction remaniée composée de quatre services. La sous-commission les a tous visités. Elle a assisté à une démonstration au Bureau d'intégration canine (BICan). En plus une rencontre a eu lieu avec la directrice.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
315.85 Plan des postes	3 EPT durée variable (2-6 mois) pour formations supérieures ; 1 jeune en stage d'introduction avant HES ; 0.5 EPT CDD pour les grands projets ; env. 50 jeunes pour les vacances d'été, durée 2-8 semaines/pers.	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
Aucun en 2011	Aucun

Tous les postes sont inclus dans le budget et ventilés dans les divers comptes. Cette manière de faire ne permet pas de contourner les dotations. Les CDD ne sont pas au bénéfice d'une convention collective de travail mais ils sont réglementés par le RPAC.

Fusion

Cela fait deux ans que le Service des parcs et promenades et le Service des forêts, domaines et vignobles sont réunis, c'est le 1^{er} juillet 2011 que la Municipalité a officialisé la fusion.

Effectifs

L'effectif du personnel reste stable, seulement 2 EPT en plus, un dessinateur dédié au PALM et un apprenti sur 318 postes de travail. Les charges salariales voisinent 36 millions. Le service occupe 30 locaux répartis dans la ville, 30 personnes travaillent au Boscal.

Organisation

Quatre divisions permettent de gérer l'ensemble du service, des adjoints ont été réintroduits. Une division Administration gère les finances et supervise les trois autres divisions qui sont :

- la division Gestion des sols et des végétaux (GESOLVEG), qui gère les parcs, les domaines, les forêts et les cimetières ;
- la division Logistique composée de quatre unités qui sont les établissements horticoles, les ateliers, les bâtiments et les vignobles ;
- le Bureau d'étude et de planification qui se charge des études, des projets et des réalisations.

Projets

Des projets importants vont sortir comme par exemple :

- le préavis dédié à la nature en ville qui va sortir cette année ;
- le préavis pour Sauvabelin qui va sortir au début de l'année prochaine.

Faits marquants

Les faits marquants examinés par la sous-commission sont :

- la réouverture de l'auberge de l'Abbaye de Montheron ;
- l'accueil de l'exposition « Aux yeux de tous » à Mon-Repos ;
- la reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex ;
- la mise en place d'ateliers pratiques pour permettre aux jardiniers amateurs de jardiner sainement.

Les domaines agricoles

La Ville possède, il faut se le rappeler, de nombreux domaines agricoles dont voici la liste :

- La ferme de Rovéréaz au-dessus de Lausanne.
- Les Cases aux Monts-de-Pully.
- Les Saugealles à proximité de Montheron.
- La Ferme de la Ville au Mont-sur-Lausanne.
- La Ferme de la Blécherette.
- Une ferme à Etagnières.
- La Villaire à Echallens.
- Le Chalet-des-Enfants.
- Le Châtelard, au-dessus de Lausanne, à proximité de la compostière.
- Les Amburnex sur la commune du Chenit.

Tous ces établissements contribuent à l'effort de la Ville pour une politique écologique des ressources agricoles.

Bureau d'intégration canine (BICan)

Rattaché au SPADOM depuis le 1^{er} juillet 2011 ce bureau que la sous-commission a visité se situe à Vidy, non loin du stade Pierre-de-Coubertin, quant à l'administration elle se trouve à l'avenue des Figuiers.

Nous avons assisté à l'examen d'un chien listé dangereux. Il s'agissait d'un chien croisé avec un pitbull ; deux personnes dont une vétérinaire avec le maître du chien ont cherché à déstabiliser le chien en passant en courant, en se promenant avec une poussette, en présentant un autre chien listé dangereux. Le chien a suivi son maître en restant calme, il a donc réussi son examen, dans le cas contraire il pourrait être euthanasié. Dans notre cas le maître devra suivre une série de cours.

Le rattachement de ce bureau au SPADOM est une bonne chose car les chiens sont de grands utilisateurs de parcs publics et de forêts.

Service achat & logistique Ville (SALV)

Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
34.53 Plan des postes	Aucun	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
2	1

Tous les postes sont inclus dans le budget et apparaissent à la rubrique 301 des comptes. Cette manière de faire ne permet pas de contourner les dotations, les personnes engagées ne sont pas déplacées.

Organisation

Transféré le 1^{er} juillet 2011, le Magasin général des Services industriels (MAGESI) rejoint la Direction des finances et du patrimoine vert et devient le Service achat & logistique Ville. Une nouvelle organisation est mise en place sous forme d'un comité de pilotage. De cette manière c'est l'ensemble des achats communaux qui passeront par cet organisme. Ce comité comprendra des représentants des autres directions. Des priorités ont été fixées pour la mise en place des divers achats.

Un des problèmes est l'unité des programmes de gestion. En effet le MAGESI est géré par le programme *SAP* tandis que le reste du magasin est géré par le programme *GEFI*. Pour l'instant cela paraît bien fonctionner.

La Commission a visité les locaux ce qui lui a permis de constater l'ampleur de la tâche, soit de regrouper tous les achats dans un seul service.

Commission d'achat Ville (CAV)

Pour diminuer les coûts globaux une commission d'achat se chargera de demander des offres d'achat de matériel qui viendront étoffer les catalogues de LausaShop, l'organisme de vente du service.

Actuellement toutes les marchandises ne sont pas encore gérées par LausaShop, comme par exemple le matériel de réfectoires et d'économat. Il manque encore une partie du mobilier et du matériel d'atelier.

Même les achats de véhicules pour l'ensemble de l'Administration seront traités par cette commission.

La commission d'achat est encore en mutation. Nous verrons encore plus clairement les mutations dans une année.

Projet Restart

Les 3500 ordinateurs usagés de l'Administration communale ont été traités par des personnes en emplois temporaires subventionnés engagés, afin de les recycler pour des pays en voie de développement. Ce projet sera reconduit en traitant d'autres PC provenant de l'extérieur de l'Administration.

Service de la révision

Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
13.2 Plan des postes	Aucun	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
Aucun	Aucun

Fonctionnement du service

Le Service de la révision gère le contrôle interne tel que la comptabilité communale, l'efficacité des mesures préventives de contrôle et l'application des règlements et des prescriptions en matière de contrôle de comptabilité.

Le Service de la révision administre toute une série de contrôles externes d'organismes privés proches de la Ville comme par exemple un audit sur la gestion comptable de l'Ecole de jazz et de musique actuelle.

En plus le service participe au règlement sur la subvention des sports.

Le service fonctionne bien, il reste à disposition des Commissions permanentes des finances et de gestion pour donner des renseignements complémentaires dans le cadre des contrôles de gestion.

Service financier

Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
38.35 Plan des postes	Aucun	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
Aucun	Aucun

Fonctionnement du service

Le Service financier gère la comptabilité communale, ainsi que les logiciels informatiques.

Avec les changements liés à la réorganisation des dicastères, il a fallu adapter les plans comptables et le logiciel pour le 1^{er} janvier 2012, l'année comptable débutant à ce moment alors que l'année du Conseil communal débute le 1^{er} juillet.

Le plan des investissements et l'évolution de la dette est de compétence municipale, le service n'intervient pas dans ce domaine.

Faits marquants

Entre autres le Service financier a procédé à :

- la mise en place d'une personne qui chapeaute le secteur Coordination et analyse financières ;
- l'harmonisation des comptabilités cantonales et communales en participant à un groupe de travail en vue de mettre en place le nouveau Modèle comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes (MCH2) en 2017 au plus tôt. Un manuel du MCH2 existe déjà ;
- la mise en place de nouveaux formulaires suite à l'introduction du nouveau Code de procédure pénale, pour cela il a fallu adapter le logiciel ;
- participer à la gestion de plusieurs sociétés appartenant à la Ville, ce fut le cas pour Boisy TV et le Parking relais lausannois SA.

Impôts

La gestion des impôts se fait par le Canton.

Les impôts sur les chiens sont gérés par la Ville ; 3771 chiens sont recensés.

Les frontaliers étant en augmentation et mieux contrôlés, les impôts perçus à la source sont en augmentation d'environ 680 000 francs, soit 10 % de plus que l'année précédente.

Les résidences secondaires sont en augmentation, toutefois si les résidents ne paient pas d'impôt ils sont assujettis à l'impôt foncier.

Contentieux

Les cas sont en augmentation et deviennent de plus en plus complexes.

Commission communale de recours en matière d'impôt

Les dossiers ont diminué grâce à un effort particulier pour liquider des dossiers anciens opposés à la taxe poubelle des entreprises.

Conclusion

La gestion de la Direction des finances et du patrimoine vert nous a donné une très grande satisfaction. Nous remercions tous les chefs de service et leur directrice pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SiL)

Préambule

Parmi les principaux événements de l'exercice 2011 on notera la réorganisation des services consécutive aux élections communales qui a abouti au transfert du MAGESI (Magasin général des Services industriels) vers la Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV) prenant le nom de Service achat et logistique Ville (SALV), la poursuite des négociations avec Swisscom pour la création du réseau de fibre optique, la poursuite de la politique de rétention des clients « électriques » et internet, la préparation de la réorganisation du Service du développement stratégique, le départ du directeur et la stabilisation du portefeuille de projets de SI-REN S.A.

Pour cette année, la sous-commission a choisi de mettre l'accent sur deux services. Le Service commercial (SILCOM) avec un examen approfondi de l'état du marché très concurrentiel de l'électricité et le Service du développement stratégique (SDS) avec un inventaire exhaustif des sociétés anonymes dans lesquelles la Ville a une participation.

Question transverse

La question transverse choisie pour l'exercice 2011 portait sur le personnel temporaire. Ce personnel peut être de trois catégories : les auxiliaires au sens du RPAC, les employés sous contrat à durée déterminée, les intérimaires provenant d'agences de placement et enfin les emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL).

	EPT (au 31.12.2011)	EPT CDD	EPT d'agence	Auxiliaires RPAC	ETSL (+ de 6 mois)
SILCOM	69.1	2	0	8 ¹	1
Gaz+CAD	98.4	0	0	2 ¹	0
SDS+COSI	84.7	0	0	4 ²	0
SEL	206.1	0	0	20 ³	2 (de trois mois)
SIMA	56.1	1	0	11.4 ²	0

¹ au 01.01.12 (ce n'est pas une moyenne).

² EPT moyens en 2011.

³ nombre de personnes en 2011 (dont 17 pendant plus de six mois).

Relevons d'emblée que les SiL n'emploient aucun intérimaire provenant d'agence de placement et ont occupé 3 ETSL, l'un de six mois, les deux autres de trois.

Le Service de l'électricité (SEL) a eu recours à 20 auxiliaires, dont 17 restés plus de six mois, majoritairement pour assurer des études et réalisations ou pour pallier des absences.

Le Service multimédia (SIMA) a eu recours, en moyenne, à 11.4 EPT d'auxiliaires. Ces personnes travaillent majoritairement au « call center ». Ce sont des étudiants dans le domaine de l'informatique. Le service estime que cette activité n'est pas à exercer sur une longue durée, d'où l'engagement

d'auxiliaires. On peut se demander si le recours systématique à des auxiliaires pour cette fonction n'a pas pour conséquence une perte de savoir-faire. Il serait utile d'avoir une réflexion à ce propos.

18^e observation : *La Municipalité est invitée à exposer les avantages et inconvénients du recours systématique à des auxiliaires pour le « call center » du Service multimédia.*

Service du développement stratégique (SDS)

Le départ à la retraite du chef du SDS au 1^{er} janvier 2012 a poussé la Direction des SiL à engager une réflexion globale sur les missions, les tâches et les structures de ce service. Ainsi, il est pour l'instant dirigé par le chef du Service de la comptabilité et des finances (COSI). Le SDS et le COSI étant deux services à missions transversales, il est très probable qu'ils soient réunis au sein d'une seule unité qui comprendrait les finances, l'administration et le développement. Il est aussi question de la création d'un véritable secrétariat général.

Service de la comptabilité et des finances (COSI)

Le chef de service du COSI est surpris de la disparition, ou de la non-intégration, des données qu'il a fournies au Service du personnel. Il en résulte des tableaux d'effectifs du personnel partiellement incomplets. Il semble que le passage à la gestion, en plus des paies, du plan des postes par le logiciel *PeopleSoft* ait posé quelques problèmes.

Le COSI est un service pilote dans le projet du Service du personnel. Ce projet « bien-être au travail et gestion des absences » vise, notamment, à apprendre aux membres de l'Administration à mieux communiquer sur les absences, à améliorer l'accueil des employés qui reviennent d'une longue absence, à atteindre des objectifs qualitatifs et à améliorer la prévention. Cela passe par une formation des cadres et une information aux services. Il n'est pas question de se contenter d'observer des chiffres d'absences, mais bel et bien de s'inquiéter du personnel qui irait mal avant qu'il ne soit trop tard. Les relatives bonnes performances du personnel des SiL en matière d'absence sont, selon le chef du COSI, à mettre sur le compte de la création d'une véritable unité RH dans son service. Cette unité, qui a centralisé les RH, a permis d'avoir du personnel qui s'est spécialisé dans ce domaine. Une gestion centralisée des RH est également gage d'équité, de justice, de confidentialité et de travail professionnel.

Le bureau de contrôle poursuit son travail de mesure d'indicateurs. Ce travail n'est pas toujours apprécié des chefs de service qui y voient peut-être plus un outil de « répression » que d'aide. Il n'en demeure pas moins que la comptabilité analytique a permis la mise en place d'une trentaine d'indicateurs qui permettent de suivre les intentions municipales et de la direction. Pour cette année, les indicateurs montrent un déficit en matière d'acquisition de clients pour le gaz, alors que la demande existe, et une baisse de revenu des prestations internet.

19^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition des Services industriels les moyens leur permettant de satisfaire les demandes de raccordement au gaz. Elle est également invitée à définir la stratégie et les moyens à engager pour enrayer la diminution des revenus des prestations internet.*

Finalement on notera la démission de deux comptables attirés ailleurs en raison de la politique salariale plus attractive du secteur privé.

Service commercial (SILCOM)

Les anomalies de facturation relevées lors de l'exercice précédent sont pratiquement intégralement résolues et la procédure de facturation est stabilisée.

Sur le plan du marché libéralisé de l'électricité, les opérateurs de ce domaine subissent beaucoup de contraintes de la Commission fédérale de l'électricité ElCom qui s'attache pour l'instant à faire pression sur les prix. Pour les producteurs-distributeurs, la production propre (Lavey essentiellement) devrait être valorisée au prix de production ce qui pourrait engendrer de grosses pertes pour la Ville de Lausanne. La Ville de Lausanne est sous enquête de l'ElCom et il est possible que cela l'amène jusqu'au Tribunal fédéral. L'ElCom ne s'est pas encore intéressée au problème de la sécurité de l'approvisionnement et se contente de faire pression sur les prix. Le problème est d'intégrer dans le prix du courant les montants nécessaires à l'amortissement des installations de production, montants que pour l'instant l'ElCom ignore.

Sur le plan de la clientèle, les plus gros consommateurs parmi les clients éligibles (> 100 000 kWh/an) ont déjà rejoint le marché libre. Ceux-ci se tournent pour la plupart vers le Groupe E ou BKW-FMB S.A. Les SiL poursuivent leur politique de rétention de la clientèle, malheureusement, force est d'admettre que lorsque l'on passe d'un marché monopolistique à un marché ouvert, il ne peut y avoir que perte de clients. Les années d'abondance des SiL semblent malheureusement révolues et le tassement des recettes va avoir des répercussions sur les budgets et comptes de la Ville.

Du point de vue de la stratégie commerciale, les SiL misent sur la proximité, la rapidité d'intervention, les partenaires historiques ou très liés à Lausanne et les services associés tels que *myLausanne*²² rendu possible par le préavis dédié à la cyberadministration²³.

Les relations avec Romande Energie Commerce sont toujours assez compliquées même si cette structure a permis de clarifier qui a le droit de démarcher des clients sur quels territoires et surtout d'éviter que Romande Energie ne vienne débaucher des clients lausannois.

Enfin notons qu'avec le télérelevage, le travail des releveurs va beaucoup évoluer ces prochaines années. Du simple relevage des compteurs, il passera au contrôle des installations.

Service de l'électricité (SEL)

Le SEL a établi une démarche stratégique pour l'entretien et le remplacement des éléments du réseau électrique. Après des sous-investissements chroniques (10 mio/an) dans les années 90, et donc un retard dans l'entretien du réseau, les investissements se sont améliorés (20 mio/an) depuis quelques années. Malheureusement la nouvelle rigueur financière est marquée par un retour à un investissement d'environ 15 mio/an. Le service doit donc changer ses priorités en se basant sur les priorités estimées des techniciens, les informations des fournisseurs sur les produits et le « comment faire mieux avec le même montant ».

La politique d'austérité de la Municipalité a conduit le SEL à étaler dans le temps les travaux dont le financement a été voté dans le cadre du préavis N° 2011/36 : « Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III ». Par ailleurs, la question se pose de savoir si l'excellente coordination des chantiers avec Travaux pourra rester à ce niveau dans ce contexte d'économie. Une solution pourrait consister à la réalisation de préavis communs multi-fluides en collaboration avec Travaux.

20^e observation : La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de préavis multi-fluides et multi-directions (Services industriels–Travaux).

²² <https://my.lausanne.ch/mySIL>

²³ Préavis N° 2009/58 : Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne ; préavis N° 2011/10 : Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne.

Les mesures d'économies édictées en 2011 conduisent ce service à trouver de nouvelles mesures d'économies – alors qu'il en fait déjà depuis cinq ans – ou à facturer des prestations gratuites jusqu'ici. Le SEL prévoit d'améliorer son bilan de 1 million d'économies, par le biais de 600 000 francs de prestations gratuites facturées, d'économies sur les frais d'entretien des végétations autour des postes ou encore par le biais du travail sous tension.

Par ailleurs, le SEL poursuit les grands projets d'augmentation de la production d'électricité (Lavey+, « Massongex–Bex Rhône » notamment) et se prépare à affronter les « Axes forts » qui vont impliquer un important surcroît de travail.

Enfin, le SEL constate avec satisfaction que ses collaborateurs permettent à ce service d'être dans le haut du panier du classement du nombre de kWh produit par collaborateurs.

Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz & CAD)

La nouvelle Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) a dopé le chauffage à distance qui est considéré comme une énergie renouvelable de par le fait qu'il utilise la chaleur émise par Tridel. Cela a pour conséquence que les demandes de raccordement sont toujours aussi nombreuses et que les ressources en personnel qualifié sont toujours le facteur limitant. La situation est cependant moins tendue que l'an passé à pareille époque. Le problème provient toujours du fait que les dessinateurs gèrent l'entier des projets de la conception à la réalisation mais sont toujours considérés comme des dessinateurs, avec le salaire qui va avec, alors qu'ils fonctionnent comme des chefs de projet. De meilleures rémunérations les attirent ailleurs.

La réalisation de l'extension du réseau direction CAD Ouest sera sous-traitée à Gruneko, mais la Ville de Lausanne restera maître de l'ouvrage.

Au titre des mesures d'économie, le service va mettre en « cocon » durant trois ans la turbine à gaz économisant ainsi les 900 000 francs du contrat de maintenance.

La division Gaz a vu son chef de réseau partir et le chef de la division prendra sa retraite en 2012. Ces deux départs correspondent à une perte importante du point de vue des savoir-faire techniques et ce, d'autant que la volonté est toujours à la densification et à l'interconnexion du réseau de gaz.

Toujours au chapitre gaz, relevons que les tl se dirigent vers l'abandon programmé de ce carburant. Les raisons sont multiples : le surcoût du véhicule, des moteurs moins puissants, la station du dépôt de Perrelet en fin de vie et une norme diesel Euro5 qui fait mieux que le gaz. La vente de gaz pour les véhicules privés va bien évidemment continuer et est même en progression.

Service multimédia (SIMA)

Les négociations pour la pose commune de fibres optiques continuent et s'avèrent délicates. Swisscom a besoin d'aller vite car son réseau de cuivre pour l'ADSL est saturé. Cet opérateur injecte donc des montants considérables. Le télé-réseau lausannois et son câble coaxial a encore une certaine espérance de vie et la Ville de Lausanne n'a pas les ressources financières suffisantes pour s'aligner sur les montants engagés par cet opérateur. Pourtant la pose commune et simultanée des quatre fibres (deux pour chaque partenaire) est la seule solution raisonnable. De plus la Commission de la concurrence (COMCO) a les deux opérateurs à l'œil et les suspecte d'accords cartellaires.

Face à l'agressivité de l'opérateur mentionné ci-dessus qui équipe gratuitement les nouvelles constructions pour s'emparer du marché lausannois, un certain nombre de clients quittent CityTV. Certains sont séduits par des exclusivités sportives et d'autres par le label de l'opérateur en question ou pour l'accès à la *video on demand* (VOD) qui coûte très cher à installer et pour laquelle CityTV cherche un partenaire.

SI-REN S.A.

SI-REN S.A.²⁴ est une société créée en décembre 2009 suite à l'acceptation du rapport-préavis N° 2009/27 du 20 mai 2009²⁵. Un amendement demandant que cette société anonyme actuellement propriété de la Ville à 100 % soit soumise au même contrôle de gestion que n'importe quel service de la Ville ayant été accepté, nous intégrons un chapitre qui lui est consacré dans le rapport de gestion.

Cette société est opérationnelle depuis le 1^{er} février 2010, son but principal est d'augmenter substantiellement l'approvisionnement de la ville de Lausanne en énergie d'origine renouvelable. En matière d'énergie électrique, la société vise une production d'au moins 100 GWh/an d'ici à 2020.

Le capital-actions de la société est de 30 millions de francs détenu à 100 % par la Ville de Lausanne. Sur cette base, la société est en mesure de lever des fonds importants afin de remplir les objectifs fixés.

Le départ du directeur de SI-REN a conduit le conseil d'administration à confier momentanément la direction de la société au chef du Service de la comptabilité et des finances. Pour cette année, la société vise à stabiliser son portefeuille de projets avant d'engager un nouveau directeur. Elle fournit aussi un gros travail de prospection pour trouver des financements externes à des taux abordables. La société planche aussi sur un gros projet, en collaboration avec Yverdon-les-Bains, pour équiper les toits lausannois de capteurs photovoltaïques produisant 3 MW.

Remerciements

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs de la direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

²⁴ <http://www.si-ren.ch/>

²⁵ « Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Béboux, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin. »

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion De juillet 2011 à fin juin 2012 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2011- 2012	Nombres en 2010- 2011	Nombres en 2009- 2010
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	6
Séances plénières doubles du Conseil communal	16	16	13
Démissions de membres du Conseil	7	2	4
Motions déposées	18	22	27
Postulats déposés	31	31	47
Projets de règlement	1	0	0
Interpellations ordinaires	35	28	36
Interpellations urgentes	20	17	18
Pétitions	11	7	12
Préavis	41	57	43
Rapports-préavis	14	16	25
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R106	R148	R121
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	4	11
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	107	89	105
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	85	120	126
Séances de la Commission de gestion	11	10	15
Séances de la Commission des finances	14	12	13
Séances de la Commission des pétitions	3	5	7
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	12	13	5
Séances de la Commission de politique régionale	5	5	5
Séances du Bureau du Conseil	17	20	19
Invitations reçues	143	110	103
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	20	14	12

Cette dernière année de législature, le Bureau avait deux tâches spécifiques à remplir :

- assumer sa fonction de Bureau électoral lors des élections fédérales du 23 octobre 2011 ; des élections complémentaires au Conseil d'Etat du 27 novembre (1^{er} tour) et du 18 décembre 2011 (2^e tour) ; des élections cantonales du 11 mars 2012 au Grand Conseil et au Conseil d'Etat (1^{er} tour) et du 1^{er} avril 2012 au Conseil d'Etat (2^e tour) ; et des votations fédérales et cantonales du 17 juin 2012 ;
- superviser la réorganisation de l'équipe de rédaction du Bulletin du Conseil et la refonte de la maquette.

Pour les élections fédérales, le Bureau a assumé ses fonctions de Bureau électoral. Lors du dépouillement, il a assuré une présence continue de 5 heures du matin le dimanche 23 octobre au lundi 24 octobre à 14 h 00. Bien organisé dans sa logistique par le Secrétariat municipal, ce dépouillement a connu en effet quelques problèmes liés à l'informatique, qui ont reporté la signature du procès-verbal d'une bonne douzaine d'heures et rendu difficile la publication de résultats intermédiaires. Par ailleurs,

le Bureau légal a procédé, lors du dépôt des listes, au tirage au sort des numéros des listes. L'élection complémentaire au Grand Conseil et les élections cantonales se sont, quant à elles, bien déroulées aucun problème majeur n'est à signaler.

Le Bureau, au long des nombreuses élections et journées de votations organisées cette année 2011-2012, a pu faire l'expérience de la diminution de la fréquentation des bureaux de quartier, tendance qui perdure depuis quelques années déjà. Fort de ce constat, le Bureau a approché la Municipalité pour lui demander de réfléchir à la possibilité de la diminution du nombre de bureaux de quartier. La Municipalité est responsable légalement de l'organisation des journées de scrutin. C'est à elle qu'il revient de décider du nombre et de la localisation des bureaux de vote sur le territoire lausannois. Elle a accueilli très favorablement la proposition du Bureau et a entamé une réflexion. Le Secrétariat municipal est venu présenter les fruits de cette réflexion aux membres du Bureau lors de la séance du Bureau du 29 mai 2012. Ceux-ci, après avoir consulté leur groupe respectif, ont donné leur accord formel à la Municipalité pour la fermeture d'un certain nombre de bureaux de quartier. Cette décision sera exécutée dans un délai relativement proche, selon un calendrier et des modalités d'annonces préconisés par la Municipalité.

Parallèlement aux travaux sur le nombre des bureaux de quartier, une proposition a été soumise au Bureau par le Secrétariat municipal pour l'introduction et l'utilisation, lors des journées de dépouillement, d'un logiciel développé par le Service d'organisation et d'informatique de la Ville (SOI). La présentation de cet outil a été faite lors de la séance du Bureau du 12 juin 2012. Le Bureau a été conquis par l'application présentée. Le secrétaire municipal adjoint, accompagné de l'un des développeurs, ayant assuré que les tests techniques avaient été effectués pour vérifier le fonctionnement du programme, le Bureau a décidé de le tester en conditions réelles lors de la journée de votation du 17 juin. Après quelques petits réglages techniques mineurs, assurés par une équipe du SOI présente ce jour-là, le logiciel a fonctionné à la plus grande satisfaction des membres du Bureau légal. Il a permis un gain de temps sensible par rapport à la méthode qui avait cours jusqu'alors. Le système va donc continuer d'être utilisé.

L'année présidentielle 2010-2011 s'était achevée par l'engagement d'une personne pour le remplacement de la rédactrice du Bulletin du Conseil (BCC) et par des choix sur la réorganisation de l'équipe de rédaction du Bulletin. Le premier semestre de l'année parlementaire 2011-2012 a été consacré à la supervision de la mise en place des mesures décidées par le précédent Bureau. Le Bureau a accueilli la nouvelle rédactrice, forte d'une longue expérience au sein de l'équipe de rédaction du Bulletin du Grand Conseil. La date d'entrée en fonction de cette nouvelle collaboratrice, initialement prévue le 1^{er} août 2011, a finalement été effective le 1^{er} septembre 2011, car son ancien employeur n'a pu la libérer plus tôt. Le Bureau a également fait le choix de mandater une nouvelle correctrice du Bulletin. Celle-ci n'a pas été engagée comme personnel de la Ville. Elle facture ses prestations selon un contrat établi. Enfin, dans les mesures de réorganisation, il était prévu que la tâche de retranscription du BCC soit confiée à une autre personne que la rédactrice, afin que cette dernière puisse se concentrer sur la mise en page et la rédaction. Le Bureau a cherché une personne au sein du personnel du Secrétariat du Conseil et a confié cette tâche à l'une des secrétaires de gestion électronique des documents (GED), engagée en janvier 2010 à 50 %. En accord avec la personne désignée, il a été convenu que cette tâche supplémentaire soit effectuée en partie durant les heures de travail et en partie en heures supplémentaires. Cette façon de procéder a permis de pouvoir évaluer le temps total qu'il fallait compter pour la retranscription des séances du Bulletin. Après huit mois d'évaluation, le secrétaire du Conseil a présenté au Bureau, au mois de février 2012, un rapport de gestion à propos de l'équipe de rédaction. Au vu de ce rapport, il a préconisé l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire GED de 50 % à 75 %, ce que le Bureau a accepté. Cette augmentation est effective depuis le 1^{er} avril 2012.

Profitant de ces changements d'organisation, le Bureau a aussi souhaité réfléchir à la maquette du Bulletin du Conseil. Au premier semestre de l'année parlementaire 2011-2012, il avait donné la charge au secrétaire, en collaboration avec la nouvelle rédactrice, de rencontrer un professionnel de la mise en page pour élaborer des propositions. A la demande du Bureau, le secrétaire s'est adressé en priorité aux services de la Ville (Développement de la Ville et de la communication). Après des mois d'attente et de relances restées sans réponse pour recevoir un projet, le secrétaire s'est adressé à une personne externe à la Ville. Un projet a été proposé et soumis au sondage de l'ensemble des membres du

Conseil, ainsi que des utilisateurs et lecteurs réguliers du Bulletin. Les remarques faites au travers de ce sondage ont été prises en compte dans le projet final de maquette qui a pu être validé par le Bureau lors de la séance du 13 mars 2012. Cette attente a eu pour conséquence de prendre du retard sur la rédaction proprement dite. En effet, si les textes ont continué d'être rédigés et soumis aux conseillers durant toute cette période, ils n'ont pas pu être mis en page. L'équipe de rédaction fera tout son possible pour rattraper ce retard aussi vite que possible. Lors de sa séance du 1^{er} novembre 2011, le Bureau a décidé de suivre l'exemple de ce que fait le Grand Conseil, à savoir de mettre à disposition des conseillers des versions provisoires des BCC. Ainsi, depuis la fin de l'année 2011, une version provisoire n° 1 est disponible sur l'Extranet dans un délai d'environ 5 à 6 semaines. Une version provisoire n° 2 remplace la première lorsque les conseillers ont validé leurs interventions, dans un délai d'environ deux semaines. Enfin, une version définitive n° 3 sort pour impression.

Depuis 2010, les conseillers ont accès aux documents de séance sur une plateforme extranet. Ils ont ainsi été invités à abandonner le papier pour utiliser des ordinateurs et autres supports numériques. Dans la continuité de cette adaptation, les conseillers ont souhaité pouvoir accéder à l'extranet ou internet via des connexions WiFi, que ce soit en salle du Conseil ou dans les locaux de la Ville lors de séances de commission. Des contacts ont été pris avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour fournir ces accès. Comme les changements de comportement et de mode d'utilisation ont eu lieu très rapidement ces dernières années, l'adaptation des installations techniques n'a pas suivi. Par exemple, il reste difficile de se connecter à internet avec une tablette numérique en salle du Conseil. Une solution complète et satisfaisante aux yeux des conseillers n'a pas pu encore être trouvée. Le Secrétariat du Conseil reste en contact étroit avec le SOI pour faire évoluer la situation. Cependant, ce service étant lui aussi en pleine restructuration, les procédures prennent du temps. Parallèlement, une réflexion sur un mandat global confié à un prestataire de service externe pour la gestion de la régie de la salle du Conseil – sur le modèle de ce qui se fait au Grand Conseil – est en cours au sein du SOI, à la demande du Secrétariat du Conseil. En effet, des problèmes de réglages de la régie surgissent régulièrement. Ces problèmes sont dus au fait que d'autres intervenants accèdent à la régie. Le mandat global permettrait également de confier à cette entreprise externe le soin de répondre aux problèmes techniques rencontrés par les conseillers avec leur matériel personnel les soirs de séance. Actuellement, par exemple, les accès WiFi de la salle ne sont pas de la compétence du technicien externe mais de celle du SOI. Comme aucun technicien de ce service n'est présent les soirs de Conseil, les membres de l'Assemblée s'adressent aux employés de l'entreprise externe pour résoudre leur problème. La réflexion menée conjointement avec tous les intervenants de la salle du Conseil communal, le SOI et le secrétariat devrait permettre à terme de donner les accès nécessaires au prestataire de service externe pour qu'il puisse répondre efficacement aux cas qui sont soumis et, surtout, de répondre de manière satisfaisante à l'attente des conseillers.

A la fin de cette année 2011-2012, le Bureau a constaté qu'une partie de l'article 63 du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) peut être interprétée de diverses manières. L'une de ces manières permet au Conseil de transformer une motion en postulat, avant que celle-ci ne soit prise en considération, et ceci contre la volonté de l'initiant. Ces cas se sont présentés plusieurs fois durant l'année. A chaque fois, après discussion, le Conseil a convenu qu'il ne devait pas aller à l'encontre du souhait de l'initiant. A la suite de la séance du 8 mai 2012 et du débat qui a eu lieu sur la question, le Bureau a décidé de s'adresser au Service juridique et législatif du Canton pour demander un avis sur la façon la plus adéquate de modifier le texte.

Jeudi 10 mai 2012, une délégation du Bureau du Conseil communal de Lausanne (Claude-Alain Voiblet, président, Natacha Litzistorf Spina, 2^e vice-présidente, Jacques Pernet et Olivier Fallier, scrutateurs suppléants) a rendu visite à ses pairs à l'Hôtel de Ville de Berne. Rencontre chaleureuse et très instructive qui a permis aux deux Bureaux d'échanger sur leurs modes de faire respectifs. Une première discussion d'une heure trente a permis d'aborder le fonctionnement du Bureau (nombre de séances, établissement de l'ordre du jour et suivis, commissions permanentes et ad hoc), les manières de procéder pour les questions, interpellations, postulats et motions, y compris contrôle des délais de réponses, puis le fonctionnement en séance plénière, déroulement et horaire, temps de parole, votes, contrôle des présence et quorum, discussion se terminant encore sur l'organisation des votations

populaires (bureaux de quartiers). La discussion a pu se poursuivre et s'approfondir lors du repas entre les deux séances avec un intérêt visiblement réciproque.

Le 29 août 2011, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal de l'année 2009 et l'année 2010 (jusqu'au 09.11.10 inclus) ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal du second semestre de l'année 2009 et du premier semestre de l'année 2010 (présidence Yves-André Cavin) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de l'année 2010 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour l'année 2010 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2010 ;
- des pétitions déposées en 2008 et 2009 ;
- des documents concernant Les Docks (complément au dossier B23c-Carton 132/7326) : déclarations de confidentialité signées par les membres de la commission, documents distribués aux membres de la commission, correspondance 2008 ;
- des fiches des conseillers communaux et des conseillers municipaux (→ 30 juin 2011) ;
- des déclarations d'intérêts (d'avril 2008 au 30 juin 2011).